

contextuelle. Sur le plan phonétique, la créolisation du mot (à savoir son adoption par le créole contemporain) ne pourvoit pas ce dernier d'une prosthèse, contrairement à ce qui s'est (souvent) passé lors des créolisations précédentes.

Quelques témoins emploient [bwa 7, 20] < bois, "arbre", qu'on peut considérer soit comme une forme tronquée de [pyé-bwa] (cf *supra*), soit comme un emploi métonymique (survivance ou néologisme ?). Cf carte 1563, not. 20 : [u di "bwa a grēnē fèy"] "tu dis : l'arbre perd ses feuilles".

Enfin on note l'emploi de [māmā-pyé 4] litt. "mère-pied" (cf *in comm.* 1524 le composé [māmā-pyès-tè] "pièce-mère" (le créole ici antépose quand le français postpose).

L'indicateur lexical [pyé-] manifeste une grande disponibilité en créole puisqu'il permet de créer, sans cesse à la limite, de nouveaux composés.

#### B. Désignations d'arbres particuliers.

Comme en réun. (RC 1974 : 842), le mot [pyé] est utilisé en haït. pour déterminer et actualiser un nom générique (arbres). Il précède alors le nom d'un fruit : [pyé māgó] litt. "pied de mangues", [pyé zabóka] litt. "pied d'avocat".

On peut faire, à ce propos, une remarque intéressante le français régional d'Haïti : dans les flores consultées, on a souvent en guise de nom français le nom du fruit ("abricot", "café" ou "goyave"), en lieu et place du nom de l'arbre ("abricotier", "caféier", ou "goyavier"). La situation est la même en créole, comme on peut le constater en examinant l'inventaire des formes de la carte 1604 ("Banancier") : quatre témoins sur vingt usent du nom du fruit dans la désignation de l'arbre (le fait est attesté à de nombreuses reprises).

Dans quelques cas isolés, le mot [pyé] précède un nom pourvu d'un élément qui a pu être, à l'origine, flexionnel : [pyé kókóyé] litt. "pied coco". Ce composé mériterait une analyse approfondie dans la mesure où on peut se demander si la flexion est créole ou française : on n'a jamais [\*kókó(t)yé].

L'indicateur lexical [pyé] est également employé pour construire les noms d'herbacées (cf par exemple *in* carte 1646 [pyé kakalv 10] pied d'*Hibiscus esculentus*). Il est à noter que l'emploi de [pyé] n'est pas systématiquement requis dans la parole (cf 1561 B).

#### C. Notes grammaticales

Le segment [pyé-bwa] est susceptible d'être utilisé comme expression prédicative : [pyé bānān li mēm li pa pyé-bwa ; mē sé ò pyé-fré li yé ...] litt. "Le banancier-lui même, il n'est pas un "pied à bois" ; mais c'est un "pied-frais" " (cf. *comm.* A).

L'énoncé reporté en notice 19 indique le maintien par le créole d'une préposition issue de la préposition "en" : [lakv sa, sé ò lakv ki ā nam, li eajé] "Ce "lakou" c'est un "lakou" qui est en arbres, il est chargé".

D. Les différentes parties d'un arbre : cf carte 1561, not. 11.

E. Réun. (RC 1974 : 212) "pyé d bwa". Guad. (MB) "pyé bwa" ; (LMPT) "pyébwa ; pyé-fwi" (arbres ; arbre fruitier).

### 1563 Pyebwa yo kòmanse "jete fèy" (perdre ses feuilles)

A. La carte offre un nombre important de néologismes.

Une survivance est cependant attestée en 11 et 19 : [grēnē fèy] < égrener les feuilles. RC (1974 : 212) mentionne le tour (au passif) suivant : "tut bān flè: la gréné" (les fleurs sont abattues par le vent), qu'on peut comparer au tour haïtien : [lè sa dènyé fèy yó grēnē ← atè] litt. "A ce moment-là toutes les feuilles (jusqu'aux dernières) s'égrenent à terre". Cf en revanche *in* carte 1580, not. 19, le composé verbal néologique [grēnē-tōbè] "se détacher de l'arbre (pour un fruit)".

Certaines collocations ne nous paraissent pas attestées en français, bien qu'attestables dans cette langue : il s'agit de [jété fèy] < jeter feuilles, [ɛājé fèy] < changer feuilles, [abat fèy] < abattre feuilles, [bat fèy] < battre feuilles.

La locution [jété fèy] accepte des sujets variés : [pyé-bwa], ou [lapli] : litt. "la pluie jette les feuilles" (= fait tomber) ; cf not. 6.

[féyé 5, 6, 18, 19] (< [fèy]) semble néologique. Le français offre bien un verbe "feuiller", forme rare qui signifie "se couvrir de feuilles" (LGRLF). Mais d'une part le verbe créole exprime exactement le processus inverse, et par ailleurs nous n'ignorons pas que la suffixation verbale en [-é] est productive en créole.

[déféyé] < [fèy] : cette forme est la première citée par le témoin 6. Nous nous interrogeons sur la valeur du segment [dé-]. La mention en second lieu d'une variante dépourvue d'un tel élément, [féyé], nous conduit à conclure à l'absence de statut morphologique du segment.

[défèrité 8] < [fèy] : ce dérivé néologique combine préfixation et suffixation. Nous le considérons provisoirement comme parasynthétique (en l'absence d'attestation d'un mot [? ? fèrité]).

B. Vocabulaire associé (cf notice).

[rajéni] "rajeunir" ; [dépéri] "dépérir" ; [pusé bujō] litt. "pousser des bourgeons, faire des bourgeons".

Notice 19 : "Quand l'arbre est "à maturité" [rèk], les feuilles sont mûres [mi], elles tombent pour retourner... L'arbre va rebourgeonner". Le dérivé créole semble néologique : les témoins - unilingues créolophones - de l'ALHA n'ont jamais l'occasion d'entendre des locuteurs francophones construire des verbes comme "rebourgeonner". Ce genre d'exemple, fréquent dans le corpus, pose un problème lexicologique intéressant, dans la mesure où il montre le statut des formes disparues du français (d'autres langues aussi éventuellement) dans le créole moderne : on ne peut que constater qu'une partie du lexique du français est restée vivante en créole sous la forme en particulier d'un stock d'affixes (qui ne doivent rien au français régional d'Haïti).

C. Réun. (RC 1974 : 213) "tut bān flè: la gréné". Guad. ? .

## 1564 Branch (branche)

A. Les formes sont issues de "branche". Un composé [brāɛ-bwa/brāy-bwa/brāy-bwa] est parfois mentionné. En composition, la consonne finale du mot [brāɛ] est soumise à variation.

B. Vocabulaire associé : [brāɛ 15] (< branche), dérivé créole, [fè brāɛ 16] "faire des branches" (collocation néologique ?). L'étymon de [fè gumā, not. 20] est obscur (gourmand ?).

C. Réun. (RC 1974 : 212) "brās". Guad. (MB) ? ; (LMPT) "branch".

### 1565 Rasin (racine)

#### A. Variantes

rasin : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 11, 15, 16, 17, 18, 20, rāsin : 10, rasin- bwa : 7, rasin-bwa : 14, 19

bu(n)da bwa : 6

dè(y)è bwa : 6

B. Les variantes n'ont pas le même statut : les formes [rasin/rāsin] (< racine) sont des survivances. Les composés [rasin-bwa] sont néologiques (cf également le paradigme : [zó-bwa, bi-bwa, pyé-bwa, rak-bwa, euk-bwa, kò-bwa, bujō-bwa, grēn-bwa] (*in* commentaires variés du champ idéologique V).

Les variantes relevées en 6 montrent, une nouvelle fois, qu'il est fait usage d'une terminologie parfois anthromorphe dans le domaine botanique (cf également comm. 1539).

C. Réun. (RC 1974 : 73, 198) "rasin", "patat" (racine ou tubercule). Guad. (MB) "rasin" ; (LMPT) "chouk, souch". Il est à noter qu'en haït. le mot simple [euk/var.] conserve exactement la valeur qu'il a en français ("partie restante du tronc, avec les racines, quand un arbre a été coupé", LGRLF). C'est sans doute pourquoi il n'est jamais mentionné parmi les correspondants créoles du mot "racine". La dimension conservatrice de l'haïtien se voit, une nouvelle fois, illustrée.

### 1566 Ekòs (écorce)

A. Plusieurs séries de variantes lexicales sont représentées :

[pó, pó-bwa] < peau. Survivance. Même emploi en réun. et en guad.

[ékòs/èkòs/kòs/k<sup>w</sup>òs, èkòs-bwa, kòs-a-bwa 5] < écorce. Variation : ± APHER ; voyelle moyenne antérieure ± fermée ; perte de [r] ; ± Génitif possessif. Survivance. Les formes haït., contrairement au guad., n'offrent pas de prosthèse.

[ka], ka-a-bwa 5, ka-bwa < écale. + APHER. ± Génitif possessif. Ce mot revêt de multiples acceptions en créole (cf comm. 1475).

[tay 3] : cf *in* comm. 732 A les formes [tay fif<sup>é</sup> 1, tay-bwa 3] (du petit bois). Étymologie obscure (cf comm. 1403).

B. Vocabulaire associé : [kò-bwa, not. 1] < corps à/de bois, "ce qui se trouve sous l'écorce" (cf *in* comm. 1561 [kò-bwa 11, 20] "tronc du bananier" ; [dólé] < doler, "écorcer" (cf notice 17 ; mot technique). Néologisme par spécialisation de sens ; [dékalé] < écale, "écorcer" (dérivé proche d'un parasynthétique ; mais le segment [dé-] n'a pas de statut morphologique (cf les néologismes [déféyé], [déférité] *in* comm. 1563).

C. Les formes [pó], [ka], [ékòs] peuvent être employées comme expressions prédicatives (cf not. 6).

D. Réun. (RC 1974 : 212) "la pó". Guad. (MB, LMPT) "po".

### 1567 Gonm (résine)

#### A. Variantes

lèt : 1, 17, 18

gôm : 5, 6+, 8, 10, gôm : 2, 4, 9, 14, 15, 16, 18+, 20+, gòm : 3, 17, 19 ; gôm-bwa : 11  
sik : 2

#### Données complémentaires

5 : [gôm bwa pē] (résine de pin).

19 : pour le pin, ça s'appelle [lakò] (< la colle).

B. Les étymologies sont claires : "lait", "gomme" (cf "gomme-résine", "sucre", "(la) colle" (not. 19). Les variantes [gôm/gòm] (± NAS) sont des survivances. La forme [lèt] a également l'acception "latex" (cf comm. 1568).

C. Réun. (RC) "lakol". Guad. (MB) ? ; (LMPT) "bwa-gra" (résineux).

### 1568 "Lèt" mètsiyen an (latex)

#### A. Variantes

lèt : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20

#### Données complémentaires

5 : [lèt a mèstiyē] (*Jatropha* L. in Barker et Dardeau, 1930).

6 : [lèt kādélam, lèt eādéli, lèt eādélyé] (*Euphorbia lactea* Haw ? in Barker et Dardeau, 1930).

8 : [dèpi u kasé mèstiyē li fè lèt] "Dès l'instant où tu casses le médecinier *Jatropha*, il en coule du latex".

B. Le mot créole est une survivance ("lait" : "Suc blanchâtre de certains végétaux", LGRLF).

C. Réun. (RC 1974 : 218) "lé papay" (latex du papayer). Guad. (MB) "lèt" (latex) ; (LMPT) "lèt" (sève).

### 1569 Tach (feuille du "palmiste")

#### A. Variantes

tac : 1, 2, 4, 5, 7, 8, 10, 11, 14, 15, 16, 18, 19, 20

#### Données complémentaires

5 : [kay tac] (maison en [tac]).

B. L'étymon est probablement "attache" (+ APHER). Le mot n'est attesté ni en réun., ni en guad. . Le mot [tac] s'emploie également dans la désignation de parties d'autres végétaux, semble-t-il (cf comm. 1570).

### 1570 Vandrès (enveloppe sèche du stipe de bananier)

A. Les formes [vātrèz/vātrèz/vātrès/vātrèz/vātrèy/vātray, vātrès bānān] semblent dérivées du mot "ventre" (suffixe [-èz/var.] "-esse"). Néologisme créole.

Autres variantes lexicales (néologismes) :

[tae, tae banān/taʒ bānān/tae bānān] : le mot s'emploie également pour désigner la feuille du palmiste (cf comm. 1569).

[paj not. 1, pay bānān] < paille. cf 1557 A. Extension de sens.

[lèe banān] : survivance dont l'étymon n'est pas identifié. Cf comm. 192 "éclat de bois, écharde" (même emploi en guad.).

[jō, jō bānān] < jonc. Cf *in* not. 11 : [jō lāmè] "jonc de mer". Extension de sens.

[kòs bānān] < écorce.

Le fait que soit attestée une dénomination particulière pour l'enveloppe du bananier est peut-être l'indice d'une distinction entre l'écorce pleine, d'un seul tenant (comme celle du bananier) et l'écorce en plaques, ou en écailles.

B. Réun. (RC) "zāpòn". Guad. (MB) ? ; (LMPT) "lèch" (éclat de bois, écharde).

### 1571 Kwòk (branche fourchue ; gaule à croc)

#### A. Variantes

kwòk : 1, 2+, 4, 5 (vieilli), 6, 8, 10+, 11, 14, 15, 16, 17, 19, 20, kròk : 18

gòl kwòk : 7

bwa-kwòk : 3

kwòk-bwa : 10

rip : 2

èg : 5, règ : 5

krāpō : 5

alba : 8, 16

fue : 10

Données complémentaires

2 : prédicat correspondant : [ripé].

5 : sert à récolter : [nu rékòlité bagay aké y].

15 : [u pa gē kwòk, u p ap kéyi] "Tu n'as pas de [kwòk], tu ne cueilles pas".

B. Il semble que certaines des formes proposés peuvent aussi bien désigner la branche fourchue qui sert à fabriquer la gaule, que la gaule elle-même. Cf comm. 1586.

Etymologies :

"croc" (peut-être dans une prononciation normanno-picarde [kwòk] ; cf [euk/eus] < dial. chouque, fr. souche). Il s'agit d'un mot technique ("Longue perche (instrument ou outil) terminée par un crochet et servant à tirer à soi, à accrocher (fixer ou à décrocher", LGRLF). Même emploi en guad..

"gaule" : on utilise une branche fourchue pour fabriquer la gaule à croc qui permet de cueillir le café et différents fruits, d'où le néologisme [gòl kwòk] "gaule à croc".

Cf comm. 1586 ("Gaule").

"bois" : [bwa-kwòk] "bois à/de croc" ; [kwòk-bwa] "croc de/à bois".

"ripe" (technique) : l'emploi créole est néologique ; le mot ne désigne plus l'outil du tailleur et du sculpteur. Le verbe correspondant - [ripé, not. 2] (< riper) - fait également l'emploi d'une évolution sémantique (extension de sens).

Autres étymons : "règle", "crampon", "fourche", "halebas" (marine) : les emplois créoles sont néologiques (changement de référent).

C. Réun. ? Guad. (MB) "kròk" (perche à bout fourchu), "gòlèt" (grande gaule terminée par une fourche) ; (LMPT) "golèt, gòlèt" (gaule).

### 1572 Pikan (épine)

#### A. Variantes

pikã : 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 ; pikã brãc : 8

Données complémentaires

3 : [atè gē pikã] "Par terre il y a des épines".

5 : [pikã bayahõn] "épine de "bayahonde" ".

6 : [pikã cãdélyé] "épine de "chandelier" (plante sp.)".

7 : [pikã pit la] "épine du sisal".

8 : Le témoin fait référence au "bayahonde".

15 : [pikã a piké u] "Les épines te piqueront".

B. L'étymon est transparent : "piquant". Cette survivance est également attestée en guad. La carte 1703 offre la variante [pini] < épine ; Ducœurjoly (p. 315) cite deux variantes créoles "zépine" et "népine" ; l'évolution phonétique s'est donc poursuivie.

C. Réun. (RC) "pikã, zépine". Guad. (MB, LMPT) "pikan".

### 1573 Bouton, boujon (bourgeon)

A. Les variantes les plus citées - [butõ], [bujõ, bujõ-bwa] - sont issues des mots "bourgeon" et "bouton", qui désignent tous deux la "petite excroissance d'où naissent les branches, feuilles, fruits ou fleurs d'un végétal" (LGRLF).

En 8 et en 15, les mots connaissent un emploi spécialisé : la forme [bujõ 9, 15] est utilisée pour désigner la feuille au début de son développement, tandis que [butõ 15] est employée pour le bouton de fleur (cf le français "bouton de fleur"). Nous remarquons à cet égard l'expression [pwa ã butõ 5] "haricots en boutons" (cf le tour "fleur en bouton"). Autre correspondant créole de "bouton de fleur" : [pòpòt 9] (origine obscure).

[flèc 3] < flèche. Ce mot désigne également la hampe florale de la canne à sucre et l'inflorescence mâle du maïs (Fattier 1984).

[fèy kè bwa 2] : litt. "feuille cœur bois" ?

B. Vocabulaire associé (cf notice) :

- "boutonner, pousser des boutons" : [butõnē] (< boutonner), survivance ; [prã butõ 15] (collocation néologique).

- "bourgeonner, pousser, jeter des bourgeons" : [bujõnē 14, pusé bujõ 7, fè bujõ 15] (survivances). "Bourgeonner de nouveau" : [rébujõnē] (dérivation néologique ; cf également comm. 1563).

C. Réun. (RC) "zyé" (canne à sucre). Guad. (MB) "bourjon" (bourgeon) ; (LMPT) "boujon" ; boujonné".

### 1574 Lyan (liane, liane rampante, herbe lianoïde)

#### A. Variantes

lyān : 1, 3, 5, 6, 11, 14, 16, 17, 19, 20, lyān : 4, 7, 8, 9, 10, 15, 18,

lyēn : 1, lyēn : 2, lyèn : 2

Données complémentaires

1 : pour l'igname on dit : [kòd yām nā].

2 : [kaibas dló : ò lyèn lí yé].

5 : Noms de plantes grimpantes : [maré vòlò ; patagō].

15 : Quand on n'a pas de clous, on en utilise pour attacher les lattes lors de la construction des maisons.

16 : [lyān fumi] (plante non identifiée).

20 : [yó fè lyān atè, yó kuri atè] "Elles rampent à terre, elles courent à terre".

B. L'étymon est "liane". Phonétique : + NAS (régressive). La prononciation [lyēn/lyèn] (Nord uniquement) est attestée à date ancienne. RC (1974 : 614) précise d'une part que le mot "apparaît d'abord en français sous la forme «lienes» (FEW, V, 318, A : nfr. liene «plantes sarmenteuses des forêts d'Amérique qui grimpent le long des arbres» (1640-AC 1798), liane (seit Corn 1694)" et il signale d'autre part que Du Tertre (1654) le note «liene» en le considérant comme propre aux Isles.

Le mot haïtien [lyān] peut être considéré comme une survivance.

En revanche, RC (*ibid.* : 613 (chap. VII Le vocabulaire des «Isles»)) note que le mot sert en réun. à former le nom de la plupart des plantes rampantes ou grimpantes et que la présence dans tous les parlers de l'Océan Indien de ce même type de formation de noms de plantes prouve qu'il est ancien (fin du XVIIe, début XVIIIe siècle).

Le même procédé est attesté en haïtien (cf comm. 1676, entre autres) et en guad. (MB : "lyann ravèt", "lyann sen jan").

RC (*ibid.*) ajoute : "Comme dans tous les parlers de l'Ouest (norm. bret. en particulier), «lienne» ou «lianne» désignent diverses plantes grimpantes ou rampantes (chévrefeuille, liseron...), on peut admettre que les colons originaires de ces régions, en arrivant aux Antilles au XVIIe siècle, en usèrent pour nommer d'autres plantes qui leur paraissaient présenter des caractères analogues. «Liane» paraît avoir été introduit dans le parler de Bourbon dès la fin du XVIIe siècle, alors qu'il était à peine connu en France puisqu'il n'est attesté qu'à partir de 1694".

Le créole haïtien use, en ce qui concerne l'igname (liane) d'un mot particulier, [kòd] (< corde) qui s'utilise, semble-t-il, en guad. (MB) comme générique, au même titre que "lyann". Les emplois des deux créoles sont néologiques (par métaphore ; restriction d'intension). Mais alors que l'haïtien ne fait qu'un usage spécifique du mot, le guad. connaît également un emploi générique. Le mot [kòd] appartient donc au vocabulaire des Isles. Rappelons, à ce propos, l'emploi [kòd lôbrik] ("cordon ombilical" ; cf comm. 300), également métaphorique. Dans un cas comme dans l'autre, la métaphore trouve sa motivation dans une propriété expérientielle, en l'occurrence la similitude de forme.

C. Réun. (RC 1974 : 218) "lyan". Guad. (MB) "kord, lyann" (liane de toutes sortes pouvant servir de corde) ; "kord a bwa patat" (liane de patate douce), "kord a yam" (liane d'igname) ; (LMPT) "lyann".

## 1575 Zèb (herbe)

A. Variantes

zèb : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 19, 20, zèb : 7

rajé : 4, 19, hajé : 18

10 : [aɪ ɛacé fóray, mājé bèt, zèb zagidi, rajé, pyé kǎn] "Va chercher du fourrage, de la nourriture pour les bêtes, de l'herbe [zagidi] (*Sorghum halapense*, d'après Barker et Dardeau 1930), des mauvaises herbes, des pieds de cannes.

B. La variante lexicale [zèb/zèb 7], issue d'une séquence "les/des herbes", présente une prosthèse dans tous les cas. Survivance.

L'autre variante [rajé/haje 19] procède de "hazier/hasier" (cf comm. 1520).

Parmi les données, nous relevons une autre survivance : [fóray] < "fourrage", "plante fourragère".

C. De la même façon que [lyǎn] ou [bwa], le mot [zèb] sert à construire de nombreux noms de plantes. Ce procédé compositionnel est également attesté en guad. et dans les créoles de l'Océan Indien (RC 1974 : 308, 889).

RC (*ibid.* : 889) note que le français canadien le connaît également et qu'il s'agit, dans tous les parlars, de noms de végétaux qui se rattachent à un mode unique de formation emprunté au français régional ou populaire.

D. Réun. (RC 1974 : 312) "ze:ʳb". Guad. (MB) "zèb, razyé" ; (LMPT) "zèb".

### 1576 Pouse grap (pousser en grappe)

A. Variantes

parèt nǎ ò grap : 1+

kònē : 2

sòti grap : 2

fè grap : 3, 4, 7, 8, 11, 14

pusé grap : 5+ (?), 6+, 10, 11+, 15, 16, 17, 18-

vwóyé grap : 19, vóyé grap : 20

Données complémentaires

1 : [grēn yó parèt nǎ ò flèc tèt].

2 : Se dit du millet : [l ap kònē] (< "cornet"), "il va faire un cornet".

5 : Quand la "grappe" de riz est "pleine" : [i plēn]. Quand elle a fini de se remplir, on appelle ça "casser cou" : [lè i fin plēn nu rélé sa "kasé ku"].

14 : Dans le tour [li fè yō grap kénèp].

15 : [pitimi pòté grap li ã su tèt li] "Le millet porte sa "grappe" à son sommet" (tandis que le maïs porte son épi à son côté).

B. Seule la locution verbale [pusé grap] constitue une survivance : "pousser en grappe". Les autres emplois sont néologiques (litt. "sortir une grappe", "faire une grappe", "envoyer une grappe"). Le verbe [kònē 2], issu du mot "cornet" est également néologique (transfert de classe).

### 1577 Bòk (queue d'un fruit)

A. La variante [bòk] est d'origine obscure (< ? ? "bogue" ; "enveloppe de la châtaigne" LGRLF). Il s'agit en tout cas probablement d'une survivance puisque le guad. (LMPT) offre le même emploi. Un verbe néologique en est dérivé [débóké 11] "détacher une noix de coco" (cf également comm. 1554). Le mot a l'acception "noyau" en 2 et 19.



[kòn] < corne. Emploi métaphorique

[kòd] < corde. Néologisme par métaphore.

[kwòk 17] < croc ?

[kòlèt/kólèt] < collet ("Petit cou", LGRLF). Il est curieux de constater l'emploi en créole d'une telle forme car le mot fait partie du lexique de la botanique : "(1704). Sc. nat. (bot.) Anneau ou partie circulaire entre la racine et la tige (point de départ de la tige ; syn. *nœud vital*)", LGRLF). Phonétique : à noter la variation de la voyelle antérieure et la prononciation du [t] final.

[tòk 15] : origine obscure.

[tèḏ zaboḓa 6] < tête. Le mot [tèt] figure également dans le composé [tèt yām] "partie de l'igname que l'on bouture" (cf comm. 1542).

B. Il semble que certains mots puissent référer au pédoncule de n'importe quel fruit [kòn 8], et d'autres uniquement à des fruits particuliers. Nous relevons les emplois suivants : [bòk a lavóka 5, kòlèt zaboḓa 19, tèḏ zaboḓa 6], [kolèt a māgó 7].

C. Réun. ? Guad. (MB) "tèt a gonbo" (queue du gombo) ; (LMPT) "kyin, kin, bòk".

### 1578 M renmen "nannan" kokoye a (amande de noix de coco)

A. Les formes [nānā/nānā] sont issues d'un mot "nannan", glossé comme "familier (enfantin)" et "vieux" par LGRLF, et qui signifie "friandise". En haït., le mot est utilisé pour désigner la chair de certains fruits (noix de coco, etc.) mais aussi, selon Peleman 1978, pour nommer "ce qui est à l'intérieur" (ainsi la prune des yeux est-elle dénommée "nannan-jé"). Ce néologisme par spécialisation de sens peut être utilisé comme expression prédicative ("manger" dans le langage adressé à l'enfant). Cf [nānā may(i) 3] *in* comm. 938 A.

Au plan phonétique, nous constatons que toutes les formes offrent le traitement NAS. Même emploi en rod. et en quad.

[vyān 1, 2, 6, 8, 17] < viande. Néologisme par extension de sens (cf l'emploi du mot "chair" avec le sens "partie comestible des végétaux").

[è 10, 19] < chair. Survivance.

[ma 3, 5] < marc. Cf comm. 785, les formes [ma, ma kafé] "marc de café". L'emploi de la forme avec le sens "amande" est néologique (extension de sens).

[kóki] < coquille. Néologisme (métonymie ?).

Cf Compléments *in* 1581.

B. Réun. ? Rod. (RC 1992 : 125) "nānā, lasè:" (ce qui dans le "coco" se mange). Guad. (MB) "nannan" (nourriture agréable, la meilleure ; la partie comestible d'un tout) ; (LMPT) "nannan, chē".

### 1579 Mango wòwòt (vert, immature)

A. L'origine de la variante [wòwòt] est obscure. Cet adjectif ne semble pas pouvoir s'employer avec n'importe quel nom de fruit ; il peut qualifier le nom [māgó 7, 11, 14], et seulement le nom [lam] (pour le témoin 1, uniquement le mot [jumu] pour le témoin 5).

[wólé/ólé] < au lait. Le mot est utilisé à deux reprises pour qualifier le nom de la noix de coco.

[vèt] < vert. Survivance.

Les témoins ont souvent usé du tour correspondant à "(elle) n'est pas encore mûre" : [po ko mi/pó kó mi, po ko rèk/pó kó rèk/pò kò rèk/pā kò rèk/pa kó hèk, po ko matrité/pā kò matrité] < mûr, à maturité.

B. Réun. ? . Guad. (MB) "vèt" ; (LMPT) "blèblè, ténès".

### 1580 Rèk (mûr)

A. Nous retrouvons ici les formes [rèk/hèk 17, 18] (origine inconnue), [mi/mu<sup>r</sup> 3] < mûr (± désarrondissement) et [matrité] < (à) maturité. Cette dernière variante est néologique (transfert de classe).

Il semble que pour certains témoins (5, 19), le mot [rèk] utilisé pour qualifier une mangue a le sens "presque mûr" : les mangues, explique le témoin 19, sont cueillies alors qu'elles ne sont pas tout à fait mûres ; elles achèvent ensuite leur maturation dans un lieu chaud.

B. Réun. (RC 1974 : 1580) "mi:<sup>r</sup>". Guad. (MB) matrité, mi" ; (LMPT) "mi" (mûr) ; "matrité" (arrivé à maturité).

### 1581 Vyann (chair, pulpe d'un fruit) ; être charnu

A. Cette carte confirme les données de la carte 1578 avec laquelle elle fait un peu double emploi. Nous notons en particulier que [nānā] est employé dans l'acception "pulpe" : [nānā zórāy 5], [nānā māgó 18], et que le mot [ma] peut également désigner la pulpe de l'orange (5B).

"Être charnu" : [pòté vyān] (< porter de la viande).

B. Cf en complément les données présentées dans le comm. 1578.

### 1582 Yon jou li te vle mete "grèf" nan pye zorany li (greffe)

A. Variantes

grèf : 1-, 2-, 5-, 6-, 7-, 8-, 10-, 11+, 14-, 15-, 16, 17 (notice), 19, 20

Données complémentaires

1 : Le témoin répond en évoquant la ruse qui consiste à attacher deux orangers l'un à l'autre pour qu'on ne sache pas de quel arbre proviennent les plus beaux fruits : [sa vlé di yó maré y(ó) āsām ; y ap kōn sé pò z w la k dōnē bèl zē, é putā sé pa m nā] "... on les attache l'un à l'autre ; on croira que c'est le tien qui donne les beaux fruits (?) alors qu'en fait c'est le mien".

8 : [nu pó kó kōn ba(g)ay sa ; hēhē !] "Non, nous ne connaissons pas encore ce truc là".

17 : [u gréfyé 1 : u kupé ò pati nā yun u mèt nā lòt] "Tu le greffes : tu coupes une partie de l'un et tu la mets dans l'autre".

19 : [yó gréfyé 1].

20 : dans le tour [māgó grèf] "mangue greffée".

B. La technique est très généralement ignorée : les points 11, 16, 17 font exception. Les mots sont des survivances : "greffe", "greffer" (+ épenthèse d'un glide non héréditaire).

C. Réun. (RC 1974 : 212) "grèf à lèy ; grèf a kuròn" (greffe par œil ; greffe en couronne) ; "i grèf" (il pratique des greffes). Guad. ?.

### 1583 Grenn bwa, fri (fruit)

A. Trois variantes sont attestées :

[viv tè 1] < vivres de terre. Les mangues, les avocats sont des "vivres de terre".

Cf comm. 1521.

[fri/fwi/fwi, fri a mājé] < fruit. En 10, le mot [fri] est glosé comme pouvant s'employer pour désigner les fruits non comestibles.

[grēn, grēn-bwa/grēn-bwa] < graines. En 10, le composé est glosé comme référant aux fruits non utiles. Ce composé vient s'ajouter à la liste déjà longue des composés à second élément [bwa] : [zó-bwa, kò-bwa, bi-bwa, pyé-bwa, rak-bwa, cuk-bwa, bujō-bwa]. Cf également comm. 1959 A.

B. Compléments.

Le fruit est à la fois un "enfant" [pitit] et une "mère d'enfants" [māmā zāfā] (not. 2).

[viv-tè 1] : cette dénomination permet de constater que le statut de "vivres" s'étend également aux fruits (cf comm. 1521).

C. Réun. (RC 1974 : 213) "fri". Guad. (MB) "frwi/fwi" ; (LMPT) "fwi, fwitaj, fwitay".

### 1584 Li "chaje ak" zorany ("être couvert de" fruits)

A. Variantes

εajé : 1+, 2, 3, 7+, 8, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18+, 19, 20

dōnē (āpil) : 1, 3, 5, 7, 17, 18 ; dōnē : 4, 10

"dóné kulé ba" : 2

plē : 11

Données complémentaires

3 : [zórāj εajé] "Les orangers sont couverts de fruits".

6 : [pyé zórāj sa a, li εajé] "Cet oranger, il est couverts de fruits". "Le marché est rempli de nourriture" : [macé a rāpli a mājé].

11 : [lam sa: li εajé lam ; lam sa: plē lam] "Cet arbre à pain (*Artocarpus*) est couvert de fruits ; cet arbre à pain est plein de fruits".

14 : [pyé māgó a εajé avèk māgó].

19 : [(pyé māgó a) εajé māgó].

B. Les variantes [εajé] et [plē] sont des survivances (< "être chargé de...", "plein de ..."). L'emploi "sa:zè" est attesté en réun. Nous remarquons que le verbe haïtien est construit de deux façons différentes (± présence d'une préposition ; comparer not. 14 et 19).

La forme [dōnē] (< "donner") ne semble pas être une variante effective ; elle reçoit l'acception "donner du fruit, produire beaucoup de fruit". La forme intensive [dóné kulé ba] est peut-être à considérer comme un verbe composé (donner + couler (au) bas).

C. Réun. (RC 1974 : 213) "i sa:ʔz ; létsi la sa:ʔzé ẽ bõ pé" (il se couvre de fruits ; les litchis ont beaucoup de fruits). Guad. ?.

### 1585 Ranmase (ramasser)

#### A. Variantes

rāmasé : 5, 18, 19, 20, rāmasé : 1, 4, 10, 14, 15, 16, 17, ramasé : 2, 3, 6, 7+

rāmasé-pwā : 4

pwā atè : 4

bésé-prā : 6, 8, 11

prā : 7, 10, prā : 6

Données complémentaires

4 : [pwā y pu (m)wē atè a ; rāmasé y pwā] "Ramasse-le par terre ; prends-le".

6 : [u bésé u prā → ni] "Tu te baisses tu le prends".

10 : [prā → n pu mwē ; rāmasé l pu mwē] "Prends le (pour) moi ; ramasse-le.

11 : [mwē bésé m pʔā l] "Je me baisse, je le prends".

B. Etymologies : "ramasser", "prendre", "se baisser".

L'emploi [pwā atè] litt. "prendre à terre", les verbes composés [bésé-pwā] litt. "(se) baisser prendre", [rāmasé-pwā] litt. "ramasser prendre" sont néologiques.

Phonétique : formes issues de "ramasser" : ± NAS (régressive) ; formes issues de "prendre" : second segment ± consonantique.

C. Réun. ? Guad. (MB) "ramasé"

### 1586 Gòl la (gaule)

#### A. Variantes

gòl : 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20

kwòk : 4

Données complémentaires

2 : verbe associé [gólé] < "gauler".

6 : Si la gaule n'a pas la longueur suffisante, on fait un [alba] < "halebass".

15 : [w ap kéyi l a gòl ; mē fò gòl la gē kwòk ; si l pa gē kwòk, u p ap kéyi l] "Tu la (la mangue) cueilles avec une gaule ; mais il faut qu'elle ait une fourche ; si elle n'en a pas, tu ne la cueilles pas).

19 : [gólété] "gauler".

B. Les données gagnent à être examinées à l'aide du comm. 1571. Etymons : "gaule", "gauler" (not. 2), "croc". Dans le comm. 1571, [kwòk] a la valeur "branche fourchue".

Le verbe [gólété] pourrait être dérivé d'un substantif [gòlèt] non attesté dans nos données, mais qui a pu exister en créole haïtien (cf les emplois guad.).

C. Réun. ? Guad. (MB) "kròk" (perche à bout fourchu), "gòlèt" (gaule terminée par une fourche) ; (LMPT) "golèt, gòlèt" (gaule).

## 1587 Pat bannan ("main" de bananes) ; défaire les "mains"

A. Le mot [pat], très souvent cité, est également attesté avec la même valeur en guad. Il s'agit donc très probablement d'une survivance. L'étymon est sans doute le mot "patte".

Ducœurjoly (1802 : 297) emploie le mot sans le gloser alors qu'il glose le mot "régime" (sans doute inconnu en français de France à l'époque où il écrit) : "On appelle régime, la grappe que produit cet arbre, qui est une tige pendante de vingt à trente pouces de long, à laquelle sont attachées sept à dix pattes, chacune comportant de huit à douze bananes, longues de cinq à six pouces, rangées comme les doigts de la main".

Un dérivé parasynthétique est construit sur la base du mot créole [pat] : [dépaté] "défaire les mains de bananes". Le verbe [dégrēnē 6] offre le même sens (séparer par unité) ; il est dérivé du verbe [grēnē] (cf comm. 1554, et surtout 1563).

L'autre variante [makòn] (d'origine esp. "macornar") s'emploie à l'origine pour désigner deux ou plusieurs bœufs attachés par les cornes, puis par extension, volailles, fruits ou vivres réunis ensemble (une "macorne" de poules, d'épis de maïs), d'après Moral (1978 : 353). Cette carte permet de constater que la désignation s'utilise également pour les assemblages naturels (cf aussi l'acception "grappe" du mot *in* comm. 1606).

B. Réun. (RC) "mē". Guad. (MB) "pat".

### L'IRRIGATION

## 1588 Wouze (arroser)

A. Variantes

wuzé : 1, 2, 5, 6, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, awuzé : 2, 9+, 19, awózé : 3, 4, 5 (?), 7, 8

muyé : 3

Données complémentaires

6 : "arrosage" [awuzay, wuzəʃ].

15 : On arrose si on est près de l'eau ; dans les "mornes" par ici nous n'arrosions pas.

B. Etymologies : "arroser", "mouiller".

Phonétique : formes issues de "arroser" : ± APHER ; réalisation (- consonantique) de l'ancien [r] devant voyelle postérieure.

C. Réun. (RC 1974 : 195) "arózé". Guad. (MB) "rouzé" ; (LMPT) "wozé, wouzé".

## 1589 Kanal (canal d'irrigation)

A. Variantes

kānal : 1, 3, 5, 8, 19, kānal : 4, 11, 18, kanāl : 7 ; kanal (dló) : 2, 6, 9+, 10, 14, 15, 16, 17

sād : 2, sāṅ : 20

drē : 5, 8

rigòl : 9, 10, 11

Données complémentaires

2 : [v fuyé ò sād].

6 : [sé kanal ki pu dirijé dló a bay rigòl la] "C'est le canal qui doit conduit l'eau à la rigole".

15 : [v trasé kanal nā jadē ã pu kapab wuzé jadē ã] "Tu traces un canal dans le jardin pour pouvoir l'arroser".

B. Sauf dans le cas de la forme [sād/sāŋ], les étymons sont transparents : "canal", "drain", "rigole".

Précisons que le système d'irrigation est actuellement des plus rudimentaires en Haïti. Il n'en a pas toujours été ainsi : à Saint-Domingue, comme le signale Cauna (1987 : 156), "chaque habitation payait un gardien des eaux chargé de surveiller la distribution, les canaux, barrages et bassins".

De même qu'à la fin du XVIIe siècle, la fabrication de l'indigo exigeait la maîtrise de l'eau (D'Ans 1987 : 114), de même l'industrie sucrière sera, au siècle suivant, grande consommatrice du précieux liquide (arrosage, moulins à eau). Mais il convient de préciser que les investissements ne se sont jamais faits qu'à l'intérieur des exploitations. Aucun des différents projets d'irrigation à une grande échelle n'a jamais pu voir le jour (d'après D'Ans *ibid.* : 170).

Le vocabulaire créole porte en lui la trace de cet état de choses ancien. Selon D'Ans (*ibid.* : 138) par exemple, au XVIIIe siècle, "rigole d'arrosage" était le nom donné aux canaux d'irrigation, d'où probablement la mention lors de l'enquête de la variante [rigòl].

C. Réun. (RC 1974 : 196) "kanal ã tè:ʀ". Guad. ?.

### 1590 Rigòl (passage pour l'eau entre deux tranchées)

A. Variantes

kānal : 1, 4, kānal : 3, 8, 18, kanal : 9, 16

rigòl : 2+, 3+, 6, 7, 8, 10, 11\*, 14, 15, 16 (?), 17, 19, 20\*

distrúbisyō : 17

Données complémentaires

6 : [rigòl sé jadē] "Rigole, c'est (= on la trouve) dans les "jardins" ".

B. Nous retrouvons ici des formes qui reçoivent dans les données 1589 l'acception "canal d'irrigation". La forme recueillie en 17 est probablement issue de "canal de distribution".

### 1591 Tranche (muret destiné à contenir l'eau)

A. Variantes

dó kānal : 1, dó dig : 5

dik : 19

bò dló : 3

rāblé : 4+

rāp : 7, 9, 19

rāpa : 15  
rigòl : 7 (?)  
baykad : 6, barikad : 20  
baraj : 6, 16  
trācé : 8+, 14, 19z, trācé : 10, 11-  
bit : 17, 18  
kupay : 19

Données complémentaires

1 : On y plante les patates douces.

9 : [u fê rāp alèkilè pu dló a ka €ita ladā ۱] "... pour que l'eau puisse rester là".

B. Etymons : "dos", "digue", "remblai", "rampe", rempart", "barricade", "barrage", "tranchée", "butte". La variante [kupay] est d'origine obscure (< coupage ?).

Moral (1978 : 196) note que "la tradition du jardinage en carrés exigus qui forment cuvettes, en trous et buttes associées" est très forte.

**1592 Yon baskad (trou aménagé dans la tranchée pour laisser passer l'eau)**

A. Variantes

kóridò : 1  
baskad : 5+ (?), 10, 11-, 15-, 19-  
baykad : 9  
bu€i : 6, 7  
bu€ : 7  
tu rat : 8 ; tu : 14, tru : 3  
kòlvèt : 15  
fénèt : 16 ; pòt : 4+  
ti rigòl : 17, 20  
trè : 18  
drē : 19  
kānal : 5  
tèt kawó : 10

Données complémentaires

2 : "Faire dévier le canal" : [u prā ò brā€ ladā] < "branche".

8 : (litt. trou de rat).

B. Etymons : "corridor", "barricade", "embouchure", "bouche", "trou à rat", "trou", "fenêtre", "porte", "petite rigole", "trait", "drain", "canal", "tête de carreau". Les mots [baskad] et [kòlvèt] sont d'origine inconnue.

**1593 Yon grankousye, yon granrivyè (canal-mère d'irrigation)**

A. Les témoins citent différentes désignations de la rivière (cf carte et comm. 18) : [grā dló, grā ravin, rivyè/larivyè, grā rivyè/grād rivyè].

Autres variantes :

[grā rivay] < grand rivage. Néologisme (par métonymie).

[grā basē] < grand bassin.

[kuwā] < courant. Emploi apparemment métonymique.

[kanal, kanal-mèt] < canal, canal-maître. Survivance. Nous relevons l'absence d'un traitement NAS, contrairement à ce qui se produit pour bien d'autres formes présentant à l'origine une consonne nasale. Cf aussi l'emploi guad. "kannal" (+ NAS). [māmā-kanal 11, 19] "canal-mère". Cf *in comm.* 1562 les composés [māmā-pyé], [māmā-pyès-tè]. Composé néologique.

[grā kusyé 10] < grand coursier. ("coursier" : "canal qui conduit l'eau à la roue d'un moulin", LGRLF). Survivance. Nous remarquons également l'emploi du substantif [kus] (cf not. 11).

B. Réun. (RC 1974 : 196) "kanal ā tè:f" (canal d'irrigation creusé dans le sol). Guad. (MB, LMPT) "kannal" (canal creusé dans la terre pour l'écoulement de l'eau).

### 1594 Kawote latè a (quadriller la terre pour l'irriguer)

A. Le verbe le plus cité est [kawóté/kaʔóté/kawóti] < [kawó] (cf *infra*). Il s'agit d'un néologisme dérivé (suffixe verbal [-é]). Un verbe "carotter" est attesté en français avec une acception autre ("extraire une carotte, un échantillon de sol", LGRLF). Ce n'est donc pas l'étymon du verbe créole.

Sont également mentionnés les verbes ou locutions verbales suivants : [fè kawòt] < faire carreau, [fè tè a ā kawó] < faire ... en carreaux, [dékupé] < découper, [kupé] < couper, [fè trāéé, bay trāéé] < faire, bailler tranchée, [fè siyō] < faire sillon, [fè platbòn] < faire des plate-bandes, [fuyé biyō] < fouiller billon. Il est difficile de savoir si les termes techniques relevant du langage de l'agriculture sont des survivances ou sont dûs à un contact plus récent avec le français régional.

Vocabulaire associé :

[kawó/kawòt] < carreau. Cet emploi est à distinguer de celui du néologisme [kawó] "carreau de quinze pas de côtés en usage dans la culture de la canne à Saint-Domingue" (cf comm. 1533 A et B). Il constitue, tout comme le mot "karó" attesté dans tous les créoles de l'OI (RC 1974 : 723), une survivance (pièce de terre cultivée). Phonétique : nous remarquons ici une variation analogue à celle parfois constatée pour les voyelles moyennes antérieures : [-é/-èt] ([suké/sukèt], [lasé/lasèt], [gòjé/gòjèt], etc.).

[kawótay, dékupay] : néologismes créoles (suffixe [-ay]).

[tèt kawó, not. 10] "sommet (en amont) du carreau".

B. Moral (op. cit. : 195) note que "le jardinage contemporain n'a conservé des techniques coloniales que celles qui étaient employées dans la phase pionnière de la colonisation, avant la révolution des sucres, et qui se perpétuèrent ensuite soit sur les petites habitations, soit dans les jardins vivriers destinés à la subsistance de la main d'œuvre servile". L'auteur précise encore que "le carré actuel rappelle surtout le carré de quinze pieds de côté des petites plantations coloniales d'indigo, et qui était occupé au centre par les pieds d'indigo, avec des cotonniers aux quatre coins et des "plantes chevelues" (maïs, petit-mil, manioc) sur les bordures haut relevées. On retrouvait communément, du reste, cette disposition, dans tous les "jardins des nègres".

C. Réun. (RC 1974 : 723) "karo". Guad. (LMPT) "karo, kawo" (carré de terre pour cultiver les légumes).



## 1595 Fè yon "senyen" (aménager un passage pour l'écoulement de l'eau)

### A. Variantes

E : 2+, 9-z, 11-, 17+

2 : [pèsé ò ti plas] litt. "percer une petite place".

7 : [u sēyē rāp la pu dló kapab pasé] "Tu ouvres une rampe pour que l'eau puisse passer".

10 : [yó uvè tèt kawó a ; y ap sēyē dló a] litt. "Tu ouvres le sommet de la parcelle de terre ; tu saignes l'eau".

11 : Le nom n'existe pas mais quelques personnes emploient un prédicat de la même forme phonique : [sēyē dló a pu mwē ! u débuéé ò ti kóté] < "saigner".

14 : [u sēyē li].

15 : [u gē dwa sēyē+ rāpa, alò pu dló a jwēn kóté pu l désān, pu l pa fēmē ādā rāpa] "Tu dois percer le muret pour que l'eau trouve à s'écouler, pour qu'elle ne reste pas enfermée à l'intérieur du muret".

B. Le verbe [sēyē] est issu du mot "saigner", auquel LGRLF confère (entre autres) l'acception suivante : "(1671). Pratiquer une rigole, une entaille (dans qqch.) pour faire écouler un liquide". Le verbe créole diffère du verbe français en ce qu'il peut avoir une valeur factitive : cf [sēyē dló] ("faire couler l'eau", cf not. 10, 11), en plus du sens non factitif (cf not. 7). Il est donc à considérer comme néologique.

## 1596 Wonn dló a (le tour pour l'eau)

### A. Variantes

wōn dló : 3 (?), 7+, 10, 17, 19+, wōn : 9

ju dló : 16

órè : 5

lè : 5

abò : 14 (?)

### Données complémentaires

2 : La rigole pratiquée autour du jardin en vue de son irrigation s'appelle [sèka]. Le trou par lequel l'eau s'écoule dans le jardin est dénommé [buei]. On peut le refermer avec un bouchon de paille : l'eau est alors renvoyée du canal vers la "ravine" : [m vini rété dló nā kanal la m vóyé l nā ravin].

5 : < fr. "horaire".

6 : On fait une "digue" qui entoure l'eau [dig] ; on "endigue" [ādigé].

9 : [mē si (s)é rigòl, nu tut pa ka prā → n nā ò sèl ku ; nu prā yun aprè lòt ; eak mun gē lè dló pa yó ; wi dló a macé pa wōn] "Mais s'il s'agit d'un canal d'irrigation, nous ne pouvons pas tous ensemble la (l'eau) prendre d'un seul coup ; nous la prenons l'un après l'autre ; chacun a son heure pour l'eau ; oui, (le système de ) l'eau marche par tour".

10 : [wōn dló a pral rivé] "le tour pour l'eau va arriver".

B. La question a souvent été mal posée : on a demandé "Comment se nomme le réseau de distribution de l'eau installé autour du jardin ?".

Étymons : "ronde", "jour", "l'heure", "horaire".

**1597 Manchèt (machette) ; machette longue**

A. Il n'est pas facile d'apprécier les données en l'absence d'indications plus précises sur la culture matérielle. Il n'est pas prouvé que toutes les formes données comme variantes aient effectivement un tel statut.

- [mãɛèt/mãɛèt] < fr. colonial "manchette", < esp. "machete". Le créole haïtien est le seul à avoir maintenu ce mot. Ducœurjoly (1802 : 332) note : "Dans la colonie, on appelle manchette, un sabre à poignée de bois simple, dont on se sert pour tailler les haies". On voit que l'assimilation de mode d'articulation (NAS) est ancienne.

- [zam 6] < (des/les) z'armes. L'emploi, comme en témoigne l'énoncé figurant en notice 6, semble générique. Néologisme (instruments coupants, tranchants, etc.). PROS.

- [fêmã/ãfêmã 6] < ferrement, "machette". LGRLF offre la définition suivante : "Vieilli. Outil, instrument de fer [...] Cf "L'île des ferrements", dans le Ve livre de Pantagruel (chap. IX)". Néologisme (par restriction de sens : le mot en haïtien ne s'applique qu'à la machette). Le quad. (LMPT) offre le mot "fèrman" avec la valeur "arme blanche, lame".

[kulin] : origine inconnue. La forme est tantôt donnée comme synonyme local de [mãɛèt], tantôt donnée comme désignation de la "machette" longue (2, 7, 9, 10).

[mãɛèt kulin 9] "machette longue".

[grã mãɛèt 19] "machette longue".

[djên, mãɛèt djênê 19] : origine inconnue, "machette longue"

[katlès 1] : origine inconnue, "machette".

[mélyasin 7, 9, 10] : origine inconnue, "machette longue".

[kalabòs 16, 19] : origine inconnue. En 16, la forme est donnée comme synonyme de "machette", en 19, comme synonyme de [grã mãɛèt]. Il s'agit d'une machette plate et large, peut-être d'introduction récente, qui n'est pas d'un maniement aisé (cf not. 19).

[tɛãm 7] : origine inconnue, "machette longue".

[òrèy/òfèb 20] : l'emploi est, semble-t-il, métonymique (nom donné à la machette avant son achat). Le mot a une acception plus courante, "bijoutier" (cf comm. 1454).

B. "Le petit paysan haïtien ne dispose que d'un outillage dérisoire. La «machette» est de loin l'instrument le plus répandu. Elle est utilisée dans la plupart des travaux des champs, instrument du «grattage», du «planter» et aussi du défrichage du «désert»" (Moraï 1978 : 189).

C. Réun. RC 1974 : 200) "sabr a kan, sab (région Au Vent), grã kutó, kutó (région Sous le Vent), trãtdé". Quad. (MB, LMPT) "sab".

**1598 Wou (houe)**

A. La carte offre un intérêt phonétique : variation [wu/wu 2/hu 16, 17, 18, 19]. Moraï (1978 : 190) note que "la houe massive et pesante, qui sert au défrichage, ne se voit pas partout". Tous nos témoins sont en mesure, pourtant, de citer une forme.

B. Réun. (RC 1974 : 199) "pyòs ; grat" (houe à lame large ; houe à petite lame ; Côte au vent) ; "pyòs ; fāgòk" (houe à lame large ; petite houe houe à machette très court ; zone Sous le vent). Guad. (MB, LMPT) ?.

### 1599 Derapin (houe équipée d'un double bec à l'opposé du tranchant)

A. Moral (1978 : 190) note que cet outil se rencontre rarement dans les campagnes. De fait, il a parfois fallu, lors de l'enquête, suggérer la forme, non disponible chez le témoin. Les témoignages peuvent être contradictoires.

[derapin]: l'étymologie n'est pas claire (deux rapines ? dérapier ?).

L'outil a quatre dents (not. 3) ; il a deux pointes avec un trou au milieu dans lequel on emmanche un morceau de bois (not. 6) ; il a la même forme que le "piquois" (not. 5 ; cf comm. 1600) ; c'est le piquois (not. 8) ; il n'a qu'une seule pointe (not. 7 ; "pioche à une pointe").

[ti 1] < tille. Ce nom d'outil apparaît également sur la carte 1600, not. 9 (outil dont la forme est proche de celle du "piquois" et qui est utilisé en maçonnerie, et en charpenterie de marine). Le mot technique "tille" désigne l'outil des tonneliers, des couvreurs qui sert à la fois de hache et de marteau (d'après LGRLF). Le dictionnaire ne précise pas si cet outil est pourvu d'une pointe fine et d'une pointe large, ce que fait le témoin 9 en décrivant l'objet. Nous ignorons donc si la forme est une survivance ou un néologisme par changement de référent.

Usages de l'outil (cf notice) : il sert à "déraciner" [dérasinê], à "dessoucher" [dêcuké], à "biner" [raburé].

B. Données complémentaires sur l'outillage rural (notice 1) : [pikwa] < piquois, [lucèt] < louchet (cf comm. 1601), [ræòt] < hachot (survivance, "petite hache" (mot de marine ; d'après LGRLF) ; traitement normanno-picard de la consonne initiale.

C. Réun. (RC 1974 : 199) "pik à ròs" (pic à roc à double pointe). Guad. ?.

### 1600 Pikwa (houe munie d'un double bec à l'opposé du tranchant, pioche)

A. Contrairement à ce qui se produit avec la question précédente, et en dépit de l'assertion de Moral (1978 : 190 ; "outil qui ne se rencontre que rarement"), les témoins interrogés sont tous en mesure de citer la forme [pikwa]. Bien que le mot "piquois" ne soit pas attesté dans LGRLF, nous faisons l'hypothèse qu'il s'agit d'une survivance : l'emploi est en effet attesté en guad. (MB, LMPT).

B. Vocabulaire associé (notice 9) : [pēs] "pointe du fer emmanché", [pèl] "tranchant du fer emmanché".

C. Réun. (RC 1974 : 198) "pik, pik a kan" (pioche carrée à lame étroite). Guad. (MB) "pikwa" ; (LMPT) "pikwa ; bay pikwa" (pioche ; piocher).

### 1601 Pik (pic)

A. Les formes citées ne sont probablement pas toutes des variantes.

Le mot "pic" (transposition française du mot créole) est cité comme variante de "piquois" par Moral (1978 : 190). C'est également ce statut que le témoin 7 donne à

la forme [pik] (cf not.). Nous remarquons que la forme doit être sollicitée dans un certain nombre de localités (5, 6), et qu'elle est parfois glosée comme ayant un autre sens (2, 3, 7, 10, 11). En 5, l'outil de référence semble être le "pic à roc".

En 14, 15, 16, la forme est donnée spontanément, sans être associée au mot [pikwa], et malheureusement sans autre commentaire.

[luɛ̀t 2, 3, 5, 6, 9, but luɛ̀t 7] < louchet, bout de louchet. Le mot technique "louchet" a, selon LGRLF, le sens "bêche à lame étroite et très allongée (pour creuser des tranchées, etc.)". Moral (*ibid.*) traduit la forme par "plantoir". Phonétique : nous remarquons partout la prononciation du [t] final. Faute d'informations sur l'objet, nous ignorons si le mot (localisé dans le Nord) est une survivance ou un néologisme.

[pēs 17, 18, 19, 20] < pince. Moral (*ibid.*) cite le mot "pince" en lui donnant comme synonyme "barre du carrier". Le mot technique offre le sens "levier permettant de soulever, de déplacer. Pince de carrier [...]" (LGRLF).

B. Réun. (RC 1974 : 199) "pik a ròs" (pic à roc à double pointe). Guad. ?.

### 1602 Sèpèt (serpette)

A. Quelques témoins refusent la forme (5, 7, 10). En 1, 8, 9, aucune désignation n'est fournie. Le mot [sèpèt] (< serpette) est attesté dans le Nord (2 et 3) et dans le Sud (14, 15, 16, 17, 19, 20). Deux témoins (not. 11, 19) déclarent qu'il s'agit du même outil que celui dénommé [kutó digó] (< couteau à indigo ; cf comm. 1603). En 3, les formes [kutó digó] et [sèpèt] sont du reste données comme synonymes locaux. Mais un autre témoin du point 19, un homme cette fois, prétend qu'il s'agit d'outils distincts. [mòt 4] : origine inconnue.

[kutó rakèt, kutó pēgwě 3] : ces formes sont données comme synonymes de [sèpèt]. Les compléments sont des noms de mauvaises herbes.

[sòkò 16] : origine inconnue. La forme figure également sur la carte 1603 (pt 18).

B. Réun. (RC 1974 : 199) "fósi (sous le Vent) ; sè:<sup>r</sup>pèt (au Vent)" (faucille). Guad. ?.

### 1603 Kouto digo (faucille)

A. Cette carte confirme dans une certaine mesure les données de la carte précédente : pour certains témoins (14, 15, 20 ?), les mots [kutó digó] et [sèpèt] réfèrent à un seul et même objet. Dans les autres cas, il est difficile de se prononcer.

[kutó digó/kútó digó/kutó dzigó, digó] < couteau à indigo. Dans tous les cas, on observe une aphérèse.

[kutó dé mǎɛ 8] "couteau à deux manches".

[mǎɛ̀t dzúgó 7] "machette-indigo" : cf comm. 1597.

[mǎɛ̀t dó blā 7] "machette à dos blanc".

[sèp 8] < serpe.

[sèpèt] < serpette. Cf comm. 1602.

Vocabulaire associé : [racòt] < hachot (cf comm. 1599 B), [sòkò 18] (description en not. 18 ; cf comm. 1802).

B. "L'instrument essentiel de la culture de l'indigo était une serpette courbe nommée *couteau digo*, mot qui s'est conservé jusqu'aujourd'hui en créole haïtien, même si cela fait longtemps qu'il n'y a plus d'indigoteries dans le pays" (D'Ans 1987 : 114).

## LES PLANTES UTILES

### 1604 Yon pye bannan (*Musa* section *Eumusa*, P. ; bananier)

#### A. Variantes

pyé bānān : 1, 5, 6, 8, 10, 16, 19, pyé banān : 2, 15, 17, pyé banan : 18, pyé bānān : 7, 11, 14, 20, pyé bānā : 4

bānān : 4, bānān : 9, 10, 15

pyé fig : 3, 20

#### Données complémentaires

2 : [mē sé ō pyé fré li yé, u tuju gēyē la kòm ō rézèv] "Mais c'est un arbre "frais", que tu as toujours là comme réserve).

7 : [lè l fè sēk sis kréyòl ké l rélé "ō tuf bānān"] "C'est quand il fait cinq à six rejets que ça s'appelle "touffe de bananiers").

8 : variétés : [bānān mātéyèn ; bānān miské].

9 : variétés : [fig, puyak ; miské ; masòkò, gwòsbòt]. [fig la rélé "puyak"].

B. Peeters (1979 : 34) note que les travaux de Simmonds (1959) ont montré que les binômes latins traditionnels (*Musa sapientum*, *Musa paradisiaca*, ...) ne peuvent s'appliquer à la section *Eumusa* du genre *Musa*, section qui comporte la majorité des bananiers cultivés à fruits comestibles, et seule représentée en Haïti.

Le créole haïtien (de même que le guad.) nomme [bānān/var.] (< banane) la banane consommée comme légume, bouillie ou frite.

Ce mot est, d'après LGRLF, issu du portugais qui l'a lui-même emprunté à une langue bantou.

Phonétique : ± NAS (simple ou double).

Parmi les variantes recueillies, certaines ne présentent pas l'indicateur lexical [pyé-] (le phénomène est loin d'être rare).

En ce qui concerne les formes [pyé fig], cf comm. 1630.

C. RC (1974 : 560) note que dans la zone atlantique, le mot le plus courant est «banane» [...]. «Figue» n'y apparaît que rarement et en des emplois restreints, tandis qu'il subsiste dans l'Océan indien dans les créoles portugais et français.

Les emplois respectifs actuels des mots [bānān] et [fig] (cf comm. 1630), tant en haït. qu'en guad., montrent en fait que les deux mots ont fait partie du vocabulaire des Isles et ont, semble-t-il, connu très tôt une spécialisation sémantique.

Labat (1979 [1722]) : 186 note que : "On peut dire que les fruits les plus répandus aux îles sont les figues et les bananes. Les Espagnols, qui appellent ces dernières plantains, disent que ce sont les fruits défendus [...] On ne les laisse pas mûrir sur pied car elles prendraient un goût âcre. On les coupe et elles jaunissent à l'abri."

Ducœurjoly (1802 : 297) enregistre également les deux mots : "La banane mûre est jaune et douce, la figue banane est plus raccourcie, elle ne se mange que mûre. Dans

cet état, l'une et l'autre se mangent crues ou cuites, de différentes manières, même pour le dessert".

D. Réun. (RC 1974 : 212) "pyé fig" (bananier). Guad. (MB) "pyé bannann" (bananier) ; "bannann" (banane à cuire)

### 1605 Yon "pye kokoye", yon "pye kòk" (cocotier)

A. Cette carte est intéressante à des titres divers.

Les variantes [pyé kókóyé/pyé kòk] sont conformes au principe général de formation des noms d'arbres particuliers (fruitiers ou non) : présence d'un indicateur lexical préposé (cf à cet égard le comm. 1562 B). Les formes tronquées [pye kòk] ne se rencontrent que dans le Sud (11, 16, 19, 20).

Les variantes [kókóyé/kókóré] permettent de constater que l'emploi de l'élément [pyé] n'est pas obligatoire (nous avons fait la même remarque dans le comm. 1561 B en ce qui concerne une des variantes du nom du bananier).

Contrairement aux autres créoles à base française examinés qui offrent tous l'emploi "pyé koko", la forme haït. présente un segment final [-yé] qui semble a priori constituer un cas de maintien du suffixe "-ier" (formation de noms d'arbres fruitiers). Le réun. maintient également un tel suffixe dans deux noms d'arbres "pyé figyé" et "pyé góyavyé", du fait même de son maintien dans les désignations créoles des fruits correspondants. RC (1974 : 922) fait remarquer à ce propos que, dans les deux cas, le mot qui suit le segment "pyé-" est un nom de fruit, et non un nom d'arbre, et que l'explication [du maintien du suffixe] tient à ce que dans les deux cas, il existe une opposition : "figyé/fig" (figue/banane), "guyavyé/guyav" (fruit du *Psidium pomiferum*/fruit du *Psidium cattleianum*).

Le même principe explicatif (nécessité de marquer formellement une opposition) peut être invoqué pour la forme haït. [kókoyé] "noix de coco". Les dictionnaires consultés assignent en effet des sens distincts au mot [kókó] : "fruit du cocotier" (Peleman 1978 : zone Nord-Est, emploi limité), "sexe de la femme" (emploi large), "cocon" (Valdman *et al.* 1981).

Il nous semble qu'il ne s'agit pas ici de maintien d'une flexion française (survivance), mais d'une création créole : la forme n'est pas [\*kókótyé] < cocotier, mais [kókóyé] (< coco). Or, nous savons par ailleurs que les mots qui, en français, offraient un segment final "-tier", ont connu lors de leur créolisation des changements phonétiques variés, mais jamais la perte de [t] (ex. "courtier" > [kúté]). Nous constatons donc que le suffixe [-yé], quoique sous-employé, a été historiquement disponible en créole (cf également comm. 1681 "Médecinier").

B. Réun. (RC 1974 : 214) "pyé kókó". Guad. (MB) ? ; (LMPT) pyé-koko".

### 1606 Yon "graf" (nervure de palme de cocotier)

A. Les données sont lacunaires (difficulté pour les enquêteurs et/ou les témoins d'identifier le référent).

[zó, zó-bwa, zó-fèy] < des/les os. Prosthèse. Cette forme peut également offrir le sens "tige" (cf comm. 1560).

[balèn] < baleine. Néologisme (changement de référent).

[kò-bwa, kò-brãe 20] < corps de bois, ... de branche. Polysémie : la forme [kò-bwa] offre également les sens "tronc" (cf comm. 1561) et "partie du tronc qui se trouve sous l'écorce" (comm. 1566).

B. Vocabulaire associé :

- "palme" [zèl] < les/des ailes, [fèy kókóyé], [fèy kòk];
- "grappe de noix de cocos" [makòn] (cf comm. 1587 A), [krèy] (origine obscure ; le mot désigne également la corde de poissons).

C. Réun. (RC 1974 : 212) "nik (Au Vent) ; zik (Sous le vent)". Guad. (MB, LMPT) "touch a koko" (nervure boisée de foliole de feuille de cocotier).

### 1607 Zorany si (*Citrus aurentium* L., P. ; orange sûre)

A. L'étymon est transparent ("orange sûre"). Phonétique : généralisation d'une prosthèse (exception en 7B) ; variation [-j/-y] (courante en finale) ; ± désarrondissement de la voyelle antérieure.

Ducœurjoly (op. cit. : 350) offre "Sir, fruit là sir" (sur, ure, adj. qui a un goût acide et aigre [...]).

B. Réun. (RC 1974 : 216) "bigarad, zórãz ame.<sup>r</sup>" (*Citrus aurantium*, sorte d'orange amère). Guad. (MB) ? ; (LMPT) "zoranj gwòspo, zoranj si".

### 1608 Zorany dous (*Citrus sinensis* L. Osbeck, P. ; orange douce)

A. Variantes

zórãy dus : 1, 2, 5, 7, 11, 14, 16, 18, 19, 20, zóãy dus : 8, zórãy du : 2, 6, zórãj dus : 3, 15, zórãj<sup>r</sup> dus : 4, 10, 17

Données complémentaires

3 : variétés : [zórãj lakayé ; zórãj di bwa] (o. de l'Arcahaie ; o. du bois).

7 : variétés : [zórãy dzu bwa, zórãy laeĩn] (o. du bois ; o. de Chine).

10 : Ce sont celles que l'on consomme.

14 : variétés : [zórãy kòmēn ; zórãy sirèt] (? ; surette).

20 : variétés : [zórãy kómēn ; ósi mēm jã a zórãy sirèt la] (elle ressemble aussi à l'orange surette).

B. Etymons : "orange", "doux/douce" (les deux formes fléchies de l'adjectif sont maintenues en créole).

Phonétique : + PROS ; variation du segment final ± syllabique ([-y/-j]).

C. Réun. (RC 1974 : 216) "zórãz" (orange)". Guad. (MB) ? ; (LMPT) "zòranj boubon, lim dou" (orange bourbon, limon doux) (?).

### 1609 Mandarin (mandarine)

A. Variantes

E : 1-, 2-, 3-, 4-, 5-, 6+, 7-, 8-, 10-, 11+, 14-, 15+, 16-, 17-, 18, 19+, 20-

Données complémentaires

11 : Le témoin connaît le mot mais pas le fruit.

15 : Un témoin femme en a vu à Port-au-Prince et dit que cela ressemble à une orange : [li fèt ku u wè zórāy] litt. "Elle est faite comme (tu vois) une orange".

B. Ce fruit n'est apparemment pas connu.

C. Réun. (RC 1974 : 216) "mādarin". Guad. ?.

#### 1610 Sitwon (*Citrus aurantifolia* (Chrism.) Swingle, P. ; citron)

A. Variantes

sitwō : 1, 2, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 19, 20, sikwō : 3, sitwō : 4, 18

Données complémentaires

5 : Il existe deux variétés [gē sitwō du ; gē sitwō si] (doux ; sûr).

6 : On s'en met sur les membres pour calmer la fièvre.

10 : On s'en sert pour laver le poisson.

B. Etymon : "citron". Phonétique : variation [t/k] (attestée dans toutes les positions [kilòt/tilòt] comm. 1063, [ɛadèk/ɛadèt] comm. 1611).

C. Réun. (RC 1974 : 216) "sitrō". Guad. (MB) "sitron" ; (LMPT) "sitwon".

#### 1611 Chadèk (*Citrus grandis* L. ; "chadèque")

A. La variante la plus citée [ɛadèk/ɛadèt] pourrait constituer une survivance ou un mot du vocabulaire des îles : elle est également attestée en guad.. Sur le plan phonétique, on note la variation de la consonne en finale [-k/-t].

[lũmō 2/limō17] < limon ("Vx. Citron (*Citrus limonium*)", LGRLF). Néologisme (par changement de référent).

B. Réun. (RC 1974 : 216) "pāplémus" (*Citrus decumana* Willd. COR.). Guad. (MB, LMPT) "chadèk".

#### 1612 Yon "pye mango" (*Mangifera indica* L. ; manguier)

A. Le nom du manguier apparaît essentiellement le plus souvent pourvu de l'indicateur lexical [pyé] (conformément à ce que nous savons du principe de formation des noms d'arbres fruitiers) ; dans deux cas cependant, cet indicateur est omis (6, 20).

L'intérêt de cette carte tient à la variation des noms de la mangue : [māgó] < mango et [māŋ/māŋj/māg] < mangue. Nous pensons que la première variante est une survivance (c'est ce seul emploi qui est attesté en guad.) et que la seconde pourrait être due au contact du créole avec le français régional. Mais nous remarquons qu'elle est surtout représentée dans le Nord, ce qui appuie l'hypothèse d'une survivance.

Le témoin 17 offre une variation (contextuelle) particulière : [pyé māg] "manguier", mais [māgó, not.] "mangue".

B. Réun. (RC 1974 : 216) "pyé māg ; māg" (manguier ; mangue). Guad. (MB) "mango" (fruit du manguier) ; (LMPT) "pyé-mango ; mango".



1613 Kakawo (*Theobroma cacao* L., P. ; cacaotier)

A. Variantes

kakawó : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7+, 8, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20

Données complémentaires

16 : [i fè ɛ̀kóla] litt. "Il fait du chocolat".

B. Survivance.

C. Réun. ? Guad. (MB, LMPT) "kako" (cacao, fruit) ; (MB) "pyé kako" (arbre).

1614 Yon "pyé kafe" (*Coffea arabica* L., P. ; caféier)

A. Variantes

kafé : 1, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 14, 20

pyé kafé : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 18, 19

pyé kaféyé : 17

Données complémentaires

5 : branche du caféier : [brãɛ a kafé a].

11 : [nã "ɔ̃ pyé kafé" pu di] "non on doit dire ["..."]".

B. Etymon : "café". Nous remarquons la mention, plus courante que pour bien d'autres noms d'arbres, d'une forme à indicateur lexical [pyé-]. En 17, cet indicateur lexical est combiné au segment final d'origine française [-yé] (< suffixe "-ier"). Voir également comm. 1605 A et 1681 A.

C. Réun. (RC 1974 : 219) "pyé kafé" (le caféier n'existe plus qu'à l'état de survivance). Guad. (MB) "pyé kafé" ; (LMPT) "pyé-kafé".

1615 Yon pyé papay (*Carica papaya* L., P. ; papayer)

A. Variantes

papay : 1, 2, 4, 5, 6, 7, 16, 17, 19, 20, apay : 3

pyé (p)apay : 3

pyé papay : 4, 6, 7, 8, 10, 11, 14, 15, 16, 18

Données complémentaires

2 : [õ pyé li yé] "C'est un arbre".

3 : Tendance à la débilite de la consonne [p].

5 : On utilise la feuille en [rafréɛi] "macération acqueuse".

11 : Le témoin commente un dessin et dit : "Ça c'est l'arbre ça ; ce n'est pas la papaye" : [sa sé pyé a mēm mēm sa ; li pa papay].

15 : "La papaye fait aussi un bon légume cuisiné" : [papay la fè bõ légim tu].

B. RC (1974 : 668) classe le mot réun. "papay" parmi les mots d'origine française rares ou techniques, du fait du caractère relativement tardif de son introduction à la Réunion. Il précise que le mot est d'origine caraïbe (cf FEW XX, 74, b) et qu'il est attesté en français dès la fin du XVIe siècle.

Il est possible, étant donné son emploi en haït. et en guad., qu'il ait fait partie du vocabulaire des Isles.

C. Réun. (RC 1974 : 217) "pyé papay ; papay" (arbre ; fruit). Guad. (MB) "pyé papay ; papay" (arbre ; fruit) ; (LMPT) "papay" (papaye).

**1616 Lamveritab (*Artocarpus altilis* (Park.) Fosberg, P. ; arbre à pain (variété sans graines)**

A. Les variantes haït. se distinguent des emplois réun. ou guad. en ce qu'elles ne sont jamais issues de "fruit à pain".

- [lam véritab, lam dé véritab] < l'arbre véritable. Avec cette variante, la langue s'écarte du principe général de formation des noms d'arbres fruitiers (cf comm. 1562 B).

- [lam] < l'arbre. Phonétique : la prosthèse est différente de celle qu'on observe dans le composé [pyé-zab] "arbre" (comm. 1562) ; réduction du groupe consonantique final et nasalisation de l'occlusive. Cette variante résulte d'une ellipse de [lam véritab].

- [véritab, véritab lam 15] < véritable. La première variante résulte d'une ellipse, la seconde tend à indiquer que le témoin n'ignore pas qu'il existe deux variétés d'arbres à pain dont l'une est "véritable".

- [pyé véritab 14, 18] : ces variantes sont conformes au principe énoncé *supra*.

- [pyé labapē véritab 19] litt. "pied l'arbre à pain véritable".

Le fruit, comme l'arbre, peut être appelé [lam] (cf notice 11 où il est fait un usage prédicatif du mot [lam]).

En 15 E, 16 E, 16F figurent des tours convenus et figés utilisés par plaisanterie.

B. Il n'est sans doute pas inutile de préciser qu'il existe en Haïti deux variétés d' "arbres à pain" : une variété sans graines ("lamvéritab") et une variété "à graines ("labapen"), d'après Peeters (1979).

C. Réun. (RC 1974 : 218) "fuyapē, friapē" (fruit à pain) ; "pyé fuyapē" arbre à pain, *Artocarpus incisa* L.). Guad. (MB) "fwitapen/frwitapen/fouyapen" (fruit de l'arbre à pain ; *Artocarpus altilis* Park. Fosberg) ; (LMPT) "fouyapen ; pyé-fouyapen".

**1617 Labapen (*Artocarpus altilis*, P. ; arbre à pain, variété à graines)**

A. La variété à graines de l'arbre à pain d'Haïti reçoit beaucoup moins de désignations que la variété sans graines (cf comm. 1616) Nous remarquons que les témoins ont très souvent mentionné une forme dépourvue d'indicateur lexical : [labapē/lamapē 10] (exceptions en 10 B, 18 et 19). Cette absence peut s'interpréter de deux façons. On note qu'elle est fréquente : nous la retrouvons dans les désignations d'autres arbres fruitiers (cf comm. 1561 B, 1605 A et 1612 A). Cependant, cette absence est massive sur cette carte 1617. Il est donc possible que l'ancienne acception du segment [lab-/lam-] (< l'arbre) soit encore perçue par les témoins.

[pyé labapē ti grēn 18, 19] "arbre à pain à petites graines" : la désignation populaire est conforme à la distinction effectuée en botanique.

B. Réun. (RC 1974 : 307) "zak" (*Artocarpus integrifolius* L.). Guad. : cf comm. 1616.

### 1618 Yon "pye zabriko" (*Mammea americana* L. ; "abricot")

A. Nous pouvons faire quant aux variantes la même remarque que dans les commentaires précédents : ± présence de l'indicateur lexical. Contrairement à toute attente, la prosthèse est loin d'être générale. Variation inhérente en 20 : [abrikó/zabrikó].

Le nom du fruit offre par rapport à l'étymon "abricot" une évolution sémantique (changement de référent).

B. Guad. (MB) "pyé zabriko ; zabriko" (arbre *Mammea* ; fruit) ; (LMPT) "zabriko" (arbre).

### 1619 Yon "anana" (*Ananas comosus*, ananas)

A. Il est frappant de constater qu'une seule des formes citées offre un prosthèse : [zāna] (+ TRONC).

Nous notons, sans nous en étonner tant le fait est fréquent, que les formes sont généralement citées sans indicateur lexical. La variante 14 permet de constater néanmoins que l'indicateur [pyé-] n'est pas utilisé uniquement pour la formation des noms d'arbres, mais également pour celles de végétaux comme *Ananas comosus*.

Phonétique : ± NAS (régressive ou progressive).

B. Réun. (RC 1974 : 218) "zanana, anana" (*Ananas sativa*). Guad. (MB) "zanana" (ananas) ; (LMPT) "pyé zannanna ; zannanna" (arbre ; fruit).

### 1620 Yon "pye zamann" (*Terminalia catappa* L., P.)

A. Variantes

zamān : 1, 11, zamān : 1, 11, zāmān : 2, 4, 7, zāmān : 3, 5, 11, 14, 20+

pyé zamān : 4, 11, 17, 18, pyé zāmān : 6, 8, 15, 16, 19+, pyé zāmān : 7+, 10, 14, pyé amān : 11 (TE)

Données complémentaires

8 : "question-devinette" de l'enquêteur : dans quoi vend-on le tabac à priser ? Réponse : [nā fèy zāmān] "dans une feuille de ...".

17 : [m môté pyé zamān nā, m kéyi dé grēn zamān] "Je suis monté sur le ... et j'ai cueilli deux ...".

B. Les variantes sont d'origine française : < "amande". Phonétique : la prosthèse est générale : seul un témoin-enfant utilise au point 11 une variante dépourvue d'un tel élément ; ± NAS (régressive).

Les formes sont à considérer comme néologiques (par changement de référent) : le nom français désigne une arbre d'un autre genre botanique (*Amygdalus*) (d'après LGRLF). Elles relèvent du vocabulaire des Isles (cf *infra* les emplois guad.).

C. Réun. (RC 1974 : 294) "badamyé" (*Terminalia catappa* L.). Guad. (MB) "pyé zamann ; zamann" (arbre ; fruit) ; (LMPT) "zanmann" (*Terminalia cattapa*).

**1621 Yon "pye zaboka", "bèrachat", "zabèlbòk" (*Persea americana* L., P., W. ; avocatier)**

A. La prosthèse d'emploi général permet d'éviter toute confusion avec le mot [avóka] "avocat" (cf comm. 1208). Une exception est notée en 10 (contact avec le français régional). Le mot, d'origine caraïbe, a été emprunté par l'espagnol (d'après LGRLF), puis de cette langue est passé dans le vocabulaire des Isles.

Autres remarques : ± présence de l'indicateur lexical [pyé-].

[abʔéjé 10/abrèjé 19] < abrégé ?

Désignations plaisantes : [zabèlbòk 8, 15, zabòlbèk 10] : le témoin 8 explique que le jeu de mot est favorisé par le nom du pédoncule [bòk]. Cette étymologie n'est guère convainquante. Le mot semble avoir fait partie du vocabulaire des Isles ; il est attesté en guad. La variante [bèraecat] (< beurre à chat) n'est pas citée de façon spontanée : sollicitée, elle est reproduite sous une forme tronquée en 10F.

B. Réun. (RC 1974 : 307) "zavóka" (*Persea gratissima* Gaertn.). Guad. (MB) "pyé zaboka"; zaboka" (avocatier *Persea*; fruit); (LMPT) "zaboka, zabèlbòk".

**1622 Cachiman kèbèf (*Annona reticulata* L., P. W. ; arbre/arbuste, "cachiman cœur de bœuf")**

A. L'indicateur lexical [pyé-] est souvent omis. Nous ignorons l'origine précise de la forme [kæimã] qu'on trouve également en guad. Le mot, probablement d'origine arawak ou caraïbe, est probablement passé par le truchement de l'espagnol au français colonial (vocabulaire des Isles) et au créole. Ducœurjoiy (1802 : 299) donne deux correspondants au mot créole "cachiman" : "Cachiman, s. m., cœur à bœuf, fruit vert, de la forme d'un cœur de bœuf".

Cette forme est tantôt mentionnée comme lexème simple [kæimã/kæémã] (variation de la voyelle antérieure), tantôt précisée par un complément issu de la séquence française "cœur de bœuf" : [kæimã kèbèk/kæimã kèbèf 8/kæémã tɛ̀bèk/kæimã tɛ̀bèk/kæimã tɛ̀bèk, pyé kæimã kèbèk, ti kæimã tʰèbèt] (± palatalisations).

Le réun. (RC 1974 : 218) offre la variante "kè:ʳ d bèf" (cœur de bœuf) comme désignation de l'"anone" (du fait de la forme de cette plante). Il y a donc probablement au départ une forme relevant du vocabulaire des Isles.

B. Réun. (RC 1974 : 218) "zanòn, kè:ʳ d bèf" (*Annona reticulata* L.). Guad. (MB) "pyé kachiman" (arbre ; fruit); (LMPT) "kachiman".

**1623 Kowosòl (*Annona muricata* L., P. ; corossol)**

A. Variantes

kówósòl : 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 15, 16, 17, 18, 19, 20, kòwòsòl : 6, kórósòl : 6, kò:sòl : 11, kó:sòl : 11, 14, kósòl : 20, kʷósòl : 20

pyé kówósòl : 2

Données complémentaires

5 : la feuille est bonne pour [grip] (rhume, toux, grippe).

11 : [li ta sãblé ò kó:sòl, li pa kó:sòl] "Il pourrait ressembler à un "corossol" mais ce n'en est pas un" (en commentant un dessin de l'arbre).

B. Le mot, attesté chez Ducœurjoly (p. 306), appartient au vocabulaire des Isles.  
RC (1974 : 609) écrit : "Le mot est noté comme créole : «corossol : mot créole, peut-être de Curaçao ; arbre tropical aux fruits comestibles (*Anona muricata*)» (Larousse Universel). LGRLF donne les informations suivantes : "Fin XVIe ; du créole des Antilles".

C. Réunion. (RC 1974 : 299) "kóròsòl" (*Anona muricata* L.). Guad. (MB) "pyé korosol ; korosol" (*Annona*) ; (LMPT) "korosòl, kòròsòl, kowosòl" (*Annona muricata*).

#### **1624 Grenad (*Punica* L.) ; grenadiy (*Passiflora quadrangularis* L., P. ; liane, "grenadille")**

A. Pour obtenir chacune des deux formes, comme du reste pour bon nombre de plantes dont les désignations locales étaient recherchées, un dessin de la plante (tiré d'une flore) a été présenté aux témoins. La mention sur la carte du mot "dessin" à la suite des formes indique que le témoin déclare avoir reconnu formellement la plante.

*Punica* L. : nous ne prenons en considération comme variante que la forme [grénad] (< grenade), citée huit fois.

*Passiflora quadrangularis* L. : des formes issues du mot "grenadine" sont citées neuf fois.

Dans les deux cas, il y a survivance. LGRLF : "grenadier" (n. sc. *Punica*) "grenadille" (n. sc. *Passiflora incarnata*).

B. Réunion. (RC 1974 : 218 ; 301) "grenadin" (petit fruit qui donne une plante grimpante) ; "grenadiy" (*Passiflora alata* Ait.). Guad. (MB) "pyé grénad ; grénad" (grenadier ; fruit).

#### **1625 Pye gwayav (*Psidium guajava* L. ; goyavier)**

A. L'indicateur lexical [pyé-] est souvent omis.

Les variantes ont pour étymon un mot d'origine arawak (d'après D'Ans 1987 : 31), passé dans le vocabulaire des Isles (RC 1974 : 612) par l'intermédiaire de l'espagnol (même emploi en réun., mais référent distinct).

On note la présence de deux variantes phonétiques : [guyav/gwayav] (complexification pour la deuxième forme). D'après RC *ibid.*, la forme "guyav" paraît être la forme ancienne et vulgaire aux Antilles au XVIIe siècle (1654. «Gouyave». Du Tertre, 370, p. 245). C'est également aujourd'hui la forme martiniquaise (RC *ibid.*).

Ducœurjoly (p. 322) cite la forme créole "gouyavier" en face du français "goyavier".

B. Réunion. (RC 1974 : 300) "góyav, guyav" (*Psidium cattleianum* Sabine). Guad. (MB) "pyé gouyav" ; (LMPT) "pyé-gouyav".

#### **1626 Kenèp (*Melicoccus bijucatus* Jacq., P. W. ; arbre)**

A. Nous ignorons l'étymologie du mot qui est également attesté en guad., et dont on peut considérer, pour cette raison, qu'il a fait partie du vocabulaire des Isles.

Phonétique : variation de la première voyelle (± arrondie), variation de la consonne finale [-t/-p].

B. Réun. (RC) L'arbre n'existe pas. Guad. (MB) "pyé kènèt ; kènèt" ; (LMPT) "kennèt, kyennèt, kénèt".

**1627 Yon pye monben (*Spondias mombin* L., P. W. ; arbre)**

A. L'étymologie du mot [mōbē/mōbē] est obscure. Le même emploi est attesté en guad. Mot relevant probablement du vocabulaire des Isles.

B. En 15 le témoin cite les formes [mōbē frā] (< franc), "mombin franc" (*Spondias mombin*) et [mōbē bata] (< bâtard), "mombin bâtard" (*Trichilia hirta* L., PN).

Cf également comm. 1682.

En français, l'adjectif "franc" est employé dans des désignations d'animaux : *plie franche*, *moineau franc* (d'après LGRLF). Et l'adjectif "bâtard" s'emploie, toujours d'après LGRLF, à propos d'êtres vivants non humains, avec le sens "qui n'est pas de race, d'espèce pure". L'opposition [frā/bata] est d'origine française.

(FEW XV, I, 169 : "Mfr. nfr. franc "(arbre) qui produit des fruits doux sans avoir été greffé" (hap. 14. jh. ; seit 1530, Palsgr. 220), npr. id. : mfr. nfr. fruit franc "qui provient d'un arbre franc (1530- Ac 1932, Palsgr. 220) ; franc m. "arbre qui n'est pas un sauvageon" (seit Rich 1680), bess. fran "pommier, poirier sauvage ou venu de graine, qu'on élève". [...]).

Elle s'emploie de façon courante en créole pour les végétaux et les animaux. Cf *in* carte 1630, not. 19 : [bānān frā]. Nous pouvons rappeler parallèlement l'existence des oppositions suivantes, utilisées à propos des animaux : [du/mawō] (domestique/sauvage ; voir comm. 872, 873) et [kay/bwa] (domestique/sauvage ; comm. 1875, 1877).

C. Réun. (RC 1974 : 301) "zévi" (*Spondias dulcis*). Guad. (MB) "pyé monben ; monben/prin monben" (*Spondias dulcis* ; fruit) ; (LMPT) "monben" (arbre et fruit) ; pyé-monben" (arbre).

**1628 Kayimit (*Chrysophyllum caimito* L., PN., W.) ; Sapoti (*Achras zapota*, PN)**

A. Les formes [kayimit/kaymit], qui ne se retrouvent pas en guad., sont d'origine inconnue. D'après les indications de Pierre-Noël (1971 : 109) le nom "caïmite" est utilisé non seulement dans les régions francophones (Guyane, Guadeloupe, Martinique), mais également en zone de langue anglaise (îles vierges, Trinidad) et espagnole (Cuba, République Dominicaine, etc.). C'est la seule forme que cite Ducœurjoly (1802 : 302 : "cayemites").

Les formes [sapotiy/sapôtsi/sapóti] ont pour étymon un mot aztèque, emprunté par l'espagnol *zapote*, *zapotillo* (dimin.), puis passé de cette langue au français colonial et au créole (inférences tirées des indications figurant dans LGRLF). RC (1974 : 625) classe le mot dans le vocabulaire des Isles (renvoi au FEW XX, 83, b, qui donne une origine aztèque).

B. Réun. (RC 1974 : 218 ; 315) "pyé sapòt, pyé sapòti" (sapotillier) ; "sapòti" (*Achras zapota* L.). Guad. (MB) "pyé sapotiy ; sapotiy" (*Achras* ; fruit) ; (LMPT) "sapoti".

### 1629 Tonmaren (*Tamarindus indica* L.)

A. La carte est mononyme. Phonétique : variation de la première voyelle (± NAS régressive, ± antérieure).

Comme le précise RC (1974 : 577 ; "Apport portugais, indo-portugais ou indien"), le mot réun. "tamarē" (nom créole de trois arbres très différents) est sans doute venu de l'Inde, [par l'intermédiaire de l'indo-portugais], quoiqu'il se retrouve un peu partout dans le monde (cf aux Antilles. Labat, II, 192.) «Tamarin» cr. port. du Cap Vert «Tamarindo» [...]. Sa diffusion aux Antilles a sans doute été favorisée par les contacts qui ont eu lieu dans les escales portugaises (ports d'Afrique : îles du Cap Vert entre autres), sortes de "carrefour" où se retrouvaient les vaisseaux qui vont aux Indes Occidentales et aux Indes Orientales, comme le met en évidence RC (*ibid.* : 538), citant Arveiller.

B. Réun. (RC 1974 : 306) "tamarē" (*Tamarindus indica*). Guad. (MB) "pyé tamaren ; tamaren" (arbre ; fruit) ; (LMPT) "tanmaren".

### 1630 Yon "pye fig" (*Musa* section *Eumusa*, P. ; bananier)

A. Il n'est pas sûr que les formes proposées en 16B, 17 et 20B soient des variantes. Le témoin 19 précise du reste que toutes les "bananes mûres" ne sont pas des [fig] (cf notice). Le mot [bānān] désigne ordinairement la banane-légume (cf comm. 1604). Le bananier à fruits est dénommé [pyé fig] (+ indicateur lexical), [fig] (- indicateur lexical) ou [bānān-fig 14, 18] (< banane figue). Le même emploi "fig" se retrouvant en réun. et en guad., et présentant partout une évolution sémantique (changement de référent), nous pouvons le considérer comme relevant du vocabulaire des Isles.

Complément sémasiologique : cf *in* carte 1933, pt. 19 [fig-bānān] (oiseau sp. ; *Icterus dominicensis*). On note l'inversion des éléments du composé.

B. RC (1974 : 559) classe le mot réun. "fig" parmi les apports portugais et retrace son histoire :

"Le mot nous paraît [...] d'abord utilisé en Inde par les Portugais pour désigner les bananes [...] ; de là le mot répandu par les marins [...] est passé dans tout l'Océan Indien (Comores, Madagascar, Bourbon) et même dans l'Océan Atlantique (Guinée, Martinique) [...]".

C. Réun. (RC 1974 : 214) "pyé fig, pyé banan ; fig" (*Musa sapientum* L.). Guad. (MB) "pyé fig ; fig" (banane comestible crue) ; (LMPT) "fig".

### 1631 Yon "kann" (*Saccharum officinarum* L., P. ; canne à sucre)

A. Les données sont particulièrement homogènes : [kān/kān, kānāsik 11B] < canne, canne à sucre. La variante citée en 11B par un enfant est probablement liée au contact avec le français régional. Phonétique : NAS (régressive).

L'étymon est d'origine française : Arveiller (1963) date la première attestation du mot de 1555 (d'après RC 1974).

B. Réun. (RC 1974 : 234) "kan, kān (rare)". Guad. (MB, LMPT) "kann".

**1632 Yanm (*Dioscorea cayennensis* Lam., P., *Dioscorea alata* L., P., W. ; plusieurs clones)**

A. Une même forme est citée à peu près partout : [yām/yām/rām 3] < igname (curieusement le mot ne figure pas dans LGRLF ; *Le Petit Robert* offre les indications suivantes : "1515. ; esp. *iname*, d'o. africaine)". Survivance.

Phonétique : simplification. Cette simplification n'est pas constatée dans l'idiote creole de Ducœurjoly qui cite les formes "igname" (p. 325) et "z'igname" (p. 391).

Les données figurant en notice doivent être considérées avec précaution : certains noms renvoient sans doute à différents clones d'ignames ; mais il est possible que de la même façon qu'en réun., "toute racine ou tubercule est appelée "patat" " (selon RC 1974 : 198), le mot haït. [yām] puisse désigner d'autres végétaux que les ignames (cf en particulier not. 2).

B. Réun. ? Guad. (MB) "ziyam/yam" ; (LMPT) la forme "yanm" est uniquement attestée dans un proverbe), "ziyanm".

**1633 Patat (*Ipomea batatas* L., P. ; patate douce)**

A. Variantes

patat : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7\*, 8, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20+

Données complémentaires

2 : Ce qu'on plante : [brāe patat] (tiges).

6 : [dōnē āba tè] "donne sous la terre".

11 : [u pral fuyé ò patat] "Tu vas déterrer des patates douces".

B. Mot du vocabulaire des Isles. RC (1974 : 621) indique qu'Arveiller (1963, pp. 398-401), en étudiant comme le mot arouak [= arawak] est devenu français, a démontré que c'est bien le mot «des Isles» qui est passé dans les dictionnaires [...]

C. Réun. "patat". Guad. (MB) "patat" (patate douce : *Ipomea* et *Convolvaceae*) ; (LMPT) "patat".

**1634 Pèsi (*Petroselinum crispum* (Mill.) Airy Shaw., P)**

A. Les formes ont pour étymon le mot "persil". Phonétique : ± perte du [r] post-vocalique ; perte de la consonne finale.

B. Réun. (RC 1974 : 375) "pe:ʰsi". Guad. (MB) "pèrsi" ; (LMPT) "pèsi".

**1635 Mazonbèl (*Colocasia esculenta* Schott., P. ; herbacée, "mazombelle, malanga deux palles")**

A. Deux variantes lexicales sont mentionnées, dont une forme composée.

[mazābèl/mazǫ̀bèl/mazǫ̀bèl/mazubèl/mazóbèl/mazũ̀(m)bèl] : origine inconnue.

[tayó mazǫ̀bèl 2, 4] (< taro ; étymologie d'après LGRLF : "1806, in D.D.L. ; nom polynésien du *Colocasia antiquorum*). Cette forme n'est employée que dans le Nord.



Ducœurjoly (1802 : 331) signale l'emploi de deux variantes : "malanga" ou "feuille tayo" et apporte la précision suivante : "C'est ce que les naturalistes appellent *arum* [...] ce sont ces feuilles avec lesquelles on fait le calalou, qu'on nomme malanga, car la racine qui est une espèce de pomme de terre, se nomme *tayo* [...]". Le mot fait donc l'objet d'un emploi, avant la date d'attestation que mentionne LGRLF.  
Cf également le comm. 1636.

B. Réunion. (RC 1974 : 306) "sōz" (*Colocasia* sp. div.). Guad. (MB) "madè" (racine comestible) ; (LMPT) "dachin, madè, chou-chin" (*Colocasia esculenta*).

### 1636 Malanga (*Xanthosoma sagittaeifolium* (L.) Schott., P. ; herbacée)

A. Plusieurs variantes sont mentionnées :

[tayó, tayó blā 4, 5] < taro, taro blanc. Le mot est plus souvent mentionné dans le Nord que dans le Sud. Cf comm. 1635.

[malāga] : origine inconnue. Le mot, attesté en guad., a dû faire partie du vocabulaire des Isles. Cette variante domine dans le Sud.

[kalayib 16, 19/karayib 18] < caraïbe (variation [r/l]). Cette variante qui n'est représentée que dans le Sud est à rapprocher de la forme guad. "chou-karayib" (cf également comm. 1264, 1276, entre autres). Y a-t-il eu troncation en haïtien ? Le mot a-t-il appartenu au vocabulaire des Isles ? Cf le composé réun. ("karib" < "caraïbe").

B. Réunion. (RC 1974 : 306) "sōz karib" (*Alocasia cordifolia*). Guad. (MB) "malanga" (racine comestible) ; (LMPT) "chou-karayib".

### 1637 Arawout (*Maranta arundinacea* L., P. ; herbacée, arrow-root)

A. L'étymon est le mot "arrow-root". La présence de formes issues de ce mot en créole haïtien pourrait conduire à réviser la datation proposée par LGRLF : "1831 ; Indian-arrow-root, 1808, in Hofler ; mot anglais composé de *arrow* "flèche" et de *root* "racine" ".

Deux variantes lexicales sont mentionnées ; celle issue de "arrow-root" fait l'objet de changements phonétiques variés : [alawut/alawul/a:wut/aʷu:t].

[œulut 2/sulut 2] est d'origine inconnue (mais offre le même segment final que la variante [alawut] ; mot-valise construit avec [œu] "chou" ?).

[sagu 16, 17, 18, 19, 20] : cette forme n'est attestée que dans l'extrême Sud. Pierre-Noël cite cette forme comme variante employée en République Dominicaine. Il pourrait s'agir d'un emprunt à l'espagnol diffusé par des Haïtiens ayant travaillé en zone hispanophone.

B. Réunion. (RC 1974 : 305) "rurut" (*Maranta arundinacea*). Guad. (MB) diktam" (*Maranta*) ; (LMPT) "diktanm, lanvè".

### 1638 Militon (*Sechium edule* (Jacq.) Sw., P. ; "chayotte/mirliton")

A. La même variante est citée partout. Elle semble avoir pour étymon le mot "mirliton" qui, cependant, ne figure pas dans LGRLF avec la même signification. Phonétique : ± ouverture de la voyelle antérieure, ± perte du [r] post-vocalique.

[kōkōm 3] < concombre. Il est possible qu'il y ait localement une opposition entre [kōkōm] (*Sechium*) et [kōkōm étrājé, not. 2] < concombre étranger, "concombre". [kōkōm] désigne habituellement le concombre (Valdman *et al.* 1981).

Nous relevons l'usage pour ce végétal de l'indicateur lexical [pyé-] (cf pt. 14).

Lexique associé : [kè, not.] "bourgeons et feuilles terminaux" (même emploi en réun. "ke:f"). D'après certains témoins, cette partie de la plante ne doit pas être consommée par certaines catégories de personnes (hommes : not. 2 ; petits garçons : not. 8 ; fillettes : not. 14).

B. Réun. (RC 1974 : 202) "susu, susut" (*Sechium edule*). Guad. (MB, LMPT) "kristofin" (*Sechium*).

### 1639 Joumou, jouwoumou (*Cucurbita moschata* (Duch. ex Lam.) Duch. ex Poir., P., W. ; giraumon)

A. L'étymon est le mot "giraumon". LGRLF : "1719, *in* D.D.L. ; giraumon, 1645 ; giromon, 1614 ; du tupi anc. \*jirumum [...]".

RC (1974 : 631) note à propos de ce mot du vocabulaire des Isles : "[...] comme l'a montré R. Arveiller «giraumon» est d'origine brésilienne («jurumu») et les premières attestations remontent au début du XVIIe siècle [...]. Connue des marins et employé par eux, le mot connaît une large diffusion à partir des escales du Cap Vert".

Au plan phonétique, le mot connaît le plus souvent une réduction syllabique ; ± palatalisation ; dénasalisation à peu près générale de la voyelle finale ; ± harmonie vocalique).

Ducœurjoly ne signale que la forme phonétique "giraumon" (p. 321).

B. Réun. (RC 1974 : 309) "zirómō" (*Cucurbita*). Guad. (MB) "jiromon" (*Cucurbita*) ; (LMPT) "jiromon, joumon, jonmon, jiwomon, jomon".

### 1640 Jijiri, wowoli (*Sesamun orientale* L., PN. , *S. Indicum*, W. ; sésame)

A. Les deux variantes connaissent une répartition géographique remarquable : les formes [jijiri] sont attestées dans le Nord (pt 8 inclus), les formes [wówóli/wó:li/ʔówóli/róróli] (variation [r/w] devant voyelle postérieure) sont les seules citées dans le Sud.

Ducœurjoly ne mentionne que le mot créole "gigiri" (p. 320).

L'étymologie de [wówóli/var.] est obscure. Moral (1978 : 354) mentionne pour "roroli" une origine caraïbe, sans cependant citer de source.

Pour [jijiri], la comparaison avec le réun. est éclairante : RC (1974 : 581) cite le mot "zēzli" :

"En particulier dans l'expression "fig zēzli". Petite banane qui contient de minuscules graines qui rappellent celles du "gingeli" (*Sesamum indicum*). Mauric. "zēzli" "sésame" ; [...]. Le terme que connaît également l'anglo-indien (gingeli, gingelly) se rattache selon HOB. JOB. plutôt qu'à l'ind. "jingali" [...] au portugais "girgelim, zirzelim", terme commercial emprunté lui-même à l'arabe "al jujulan" [...] le mot attesté dès le début du XVIIe siècle dans les ports de l'Inde se présente déjà sous la forme "créolisée" ".

Le mot appartient donc au vocabulaire des Isles et sa diffusion s'est probablement effectuée dans le sens Océan Indien-Caraïbe (comme c'est le cas pour le mot "fig", cf. comm. 1630)

Nous notons l'usage de l'indicateur lexical [pyé-] au point 10.

B. Réunion. "zézli". Guad. ?.

#### 1641 Pwa tann (haricots verts)

A. La carte offre une grande homogénéité. Les haricots verts, en tant qu'appartenant à la catégorie des haricots, ont une désignation qui offre en première place l'indicateur lexical [pwa-] et en second lieu l'adjectif [tân]. L'étymon est "pois tendres". En réunion., c'est le même adjectif qui est utilisé : zarikó tân (cf RC 1974 : 204 ; en réunion., certaines variétés de haricots sont nommées "zarikó", d'autres, sont nommées "pwa"). Survivance.

B. Réunion. (RC 1974 : 204) "zarikó tân". Guad. (MB) "pwa tand" ; LMPT) "pwa-tân".

#### 1642 Berejèn (*Solanum melongena* L. P. ; aubergine)

A. Les données sont homogènes : la même variante est mentionnée partout. Phonétique : ± NAS (régressive).

Le mot (à l'instar de la forme guad.) paraît avoir une autre étymon que l'emploi réunion. "brézèl", d'origine indo-portugaise d'après RC (1974 : 551). Il est issu du mot "bélangère" (cf Arveiller 1963 et 1966, d'après RC *op. cit.*). Survivance. La déformation phonétique semble due à une métathèse. Elle est attestée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (Ducœurjoly 1802 : 333 cite le mot créole "béringène").

Polysémie : cf le comm. 1745 A ("Stérile en parlant d'une femelle").

B. Réunion. (RC 1974 : 202) "brézèl". Guad. (MB, LMPT) "bélanjè".

#### 1643 Bètjouj (betterave)

A. Deux formes sont attestées : [bètjav] < betterave, et [bètjouj/bétjouy/bétruj] qui s'explique sans doute par un phénomène d'étymologie populaire : "bête rouge" (?). Phénomène de variation inhérente en 6, 7, 18, 19.

Survivance.

B. Réunion. (RC 1974 : 374) "bètjav". Guad. (MB) "bétrav".

#### 1644 Tonmat (*Lycopersicon esculentum* Mill., P. ; tomate)

A. L'étymon est le mot "tomate". La variante 16 est isolée ("tomate douce"). Phonétique : ± NAS (régressive).

B. Réunion. (RC 1974 : 292) "tômat". Guad. (MB, LMPT) "tomat".

**1645 "Asowosi" bay apeti (*Momordica charantia* L., P., W. ; "assorossie")**

A. Les différents créoles examinés offrent tous des emplois distincts. L'haït. dispose de deux variantes lexicales, toutes deux d'origine obscure : [yèskē/yèskē/èskē/èskē] : d'après Pierre-Noël (1971 : 29), cette désignation n'est répandue qu'en Haïti.

Les formes [asówósi/sówósi/séwósi/asósi/asòsi/asòsis/asósis/só:si/sósis] ont des correspondants dans d'autres pays de la région (Costa-Rica, Jamaïque).

B. Réun. (RC 1974 : 303) "ma:<sup>r</sup>gòz" (*Momordica charantia*). Guad. (MB) "pom kouli" (*Momordica*) ; (LMPT) "paroka, pawoka, ponm-kouli".

**1646 Gonbo, kalalou (*Hibiscus esculentus* L., P., W. ; herbacée, "gombo")**

A. L'indicateur lexical [pyé-] peut être employé dans la désignation de cette herbacée (cf 10B).

Quatre variantes lexicales sont mentionnées :

[gōbó] : origine obscure. RC (1974 : 1062) suggère l'étymon congolais "quigombo". Baker (1993 : 143) donne l'étymon kimbundu "kingombo" (okra). Cet emploi est attesté dans de nombreux pays de la zone (cf l'inventaire de Pierre-Noël 1971 : 110-11). Ducœurjoly cite le mot créole "gombo" et précise que c'est le nom d'un arbrisseau qui produit "un fruit ou gousse de la forme du poivre long" [= piment], qu'on fait "bouillir et réduire en une espèce de bouillie filante [...]". Voir aussi le comm. 1337.

[kalaku/ ka:lu] : Baker (1993 : 148) fournit l'étymon gē "kalalu" (broth, sauce). Cette forme n'apparaît qu'en Haïti. Weniger (1985) la mentionne comme étant utilisée dans le Plateau Central (Thomonde). Ducœurjoly (1802 : 300) cite le mot créole "calalou" en précisant qu'il s'agit d'un mets composé d'une ou plusieurs espèces d'herbes ou plantes, qu'on accommode comme des épinards, mais plus liquides [...]. L'acception actuelle pourrait procéder d'une métonymie (herbe à calalou).

[kalalu gōbó] : composé néologique. Peeters (1979) cite une telle forme comme étant employée dans la région de Salagnac.

[laló 3] : cette forme est peut-être citée par erreur : "laló" est en effet un des noms créoles de *Corchorus olitorius* L. (d'après Pierre-Noël 1971). Pour les témoins 5 et 6 (cf notice), la plante appelée [laló] est souvent cuite avec l'*Hibiscus esculentus*. Il est curieux de constater que le nom réun. de l'*Hibiscus esculentus* est "laló". Le seych. offre, d'après RC (1974 : 1062), le même emploi. Le mot, d'origine obscure, paraît avoir appartenu au vocabulaire des Isles.

B. Réun. (RC 1974 : 301) "laló" (*Hibiscus esculentus*). Guad. (MB, LMPT) "gonbo, gonmbo" (*Hibiscus*).

**1647 Seleri (*Apium graveolens* L., P. ; céleri)**

A. Variantes

séléri : 1, 2-, 3, 4, 5+, 6, 7, 8+\*, 9, 10, 14, 15, 16+, 18, 19, 20

sél(é)ri : 17

Données complémentaires

15 : On en met dans la "soupe blanche" [sup blāε] (soupe à base de légumes clairs ?).

B. Survivance.

Phonétique : rétablissement (?) d'un schéma CV.

C. Réun. ?; Guad. (MB) "sèlri".

### 1648 Koupye, poupye (*Portulaca oleracea* L., PN., W.)

A. Les variantes sont toutes issues de "pourpier". Elles présentent toutes la même évolution phonétique : remplacement de l'occlusive bi-labiale par une vélaire. Cette évolution s'explique peut-être par une étymologie populaire (cf not. 1, le nom "coupe-pied" donné d'après Barker et Dardeau à une autre variété).

B. Réun. (RC 1974 : 304) "pu:ʀpyé, ze:ʀb to:ʀti, sulfas" (*Bryophyllum calycinum*). Guad. (MB) "poupyé/pourpyé" ; (LMPT) "poupyé".

### 1650 Kreson (cresson)

A. Variantes

krésō : 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 15, 16, 17, 19, 20, krésō : 18, krésō : 4, krésyō : 14

Données complémentaires

2 : [krésō li kōn dōnē nā dló] "Le cresson, il pousse dans l'eau".

5 : [nā dló i dōnē] "Il pousse dans l'eau".

6 : [ō fèy li yê] "C'est une plante herbacée".

19 : c'est un [légim] (on en fait un légume cuisiné).

B. Survivance. Phonétique : ± désarrondissement de la première voyelle.

C. Réun. (1974 : 631) "krésō". Guad. (MB) "krèson"

### 1651 Ti bonm (*Salvia occidentalis* L. P. ; herbacée, "ti-baume")

A. Les formes sont issues de la séquence française "petit baume" ou "grand baume" (3). La forme 3 a peut-être été donnée par erreur : le témoin 1 signale l'existence de deux plantes, l'une "petite", l'autre nommée [grā bōm] litt. "grand baume".

Phonétique : NAS (régressive).

[bōbōyē 7] < bonbonnier ? Cette forme est peut-être mentionnée par erreur (désignation fréquente du *Lantana* L.).

B. Nous remarquons en notice l'usage de l'adjectif [mawō 14] et de l'opposition [frā/mawō, not. 17] "franc/sauvage" pour distinguer des variétés ou des espèces végétales catégorisées comme voisines. Cf également *in comm.* 1627 B, les couples d'opposition [frā-bata] "franc/bâtard" (végétaux) et [du/mawō] "domestique/sauvage" (animaux).

Peeters (1979) assigne la même détermination botanique (en l'occurrence *Salvia occidentalis*) aux plantes nommées sur le plateau du Rochelois "ti-baum dous" et "ti-baum maron" (nous reproduisons la graphie de l'auteur). Ce couple d'opposition [dus/mawō] est parallèle au couple [frā/mawō] cité *supra*.

C. Réun. ?; Guad. (MB) ? ; (LMPT) ? ; "bonm" (*Lantana involucreta*).

**1652 Lanman laye, bonbon kòdenn, panzou (*Phytolacca icosandra* L., P. ; herbacée)**

A. En annexe du travail de Peeters (1979), on ne trouve que la variante "laman layé". Les autres formes figurant en entrée ont été données comme "synonymes" par des interlocuteurs port-au-princiens lors de la confection du questionnaire de l'Atlas.

La carte offre quatre variantes :

[lāmā/lāmā, lāmā layé/lamā layé, māmā laé/māmā layé/lāmāyē/lāmāyé] : origine inconnue. Ducœurjoly (p. 326) cite le mot "lama" ("plante dont on mange les feuilles en calalou, comme les épinards. Elle est amère mais très-rafraîchissante").

[atiyayo] : origine inconnue. Cf not. 15

[pāzu 10, 14, 19/pāzò 15] : origine inconnue. Cette variante n'apparaît que dans le Sud (emprunt à l'espagnol ?)

[bōbō kòdēn 16, 18, 19] < bonbon coq d'Inde. C'est aussi le nom d'une autre phytolaccacée (*Trichostigma* A. Rich. d'après Barker et Dardeau 1930 : 109).

B. Alors que Peeters (*op. cit.*) cite le "laman layé" et le "laman fran" (*Solanum americanum* L. ; morelle), le témoin 2 mentionne l'existence d'une plante nommée [lāmā du] (peut-être le nom local de *Solanum americanum*). Cf comm. 1651 B (usage de l'adjectif [dus] dans une désignation populaire d'un végétal : "ti-baum dous").

**1653 Piman (*Capsicum frutescens* L., P. ; piment)**

A. Variantes

pimā : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20

pwav : 3

Données complémentaires

1 : variétés : [pimā buk ; pimā bukèsāba ; pimā ŷwazó ; pimā eē] litt. "piment bouc ; piment ? ; piment (des) oiseaux ; piment chien". Parties de la plante : [gē bujō pimā ; gē eū, eū fèy] (< "bourgeon", "chou", "feuilles").

3 : [yó di "pwav" tu] (On dit aussi "poivre").

7 : le témoin ajoute [asid] (< "acide" ; variante ou mot générique ?).

B. Le mot [pimā] est une survivance. La variante donnée en 3 paraît également être dans ce cas : LGRLF note l'emploi du tour "poivre de Guinée" comme variante du mot "piment" et précise, par ailleurs, que le mot "poivre" s'emploie à propos de plantes utilisées comme épices. Ducœurjoly (1802 : 343) cite "poivre long" comme correspondant créole de "piment".

Le piment paraît relativement peu consommé en milieu rural.

C. Réun. (RC 1974 : 203) "pimā". Guad. (MB, LMPT) "piman".

**1654 Siv (*Allium Schænoprasum* L., W. ; cive)**

A. Les données sont homogènes. L'étymon est le mot "cive". Phonétique : toutes les formes mentionnées dans le Nord offrent en finale une consonne bi-labiale.

La forme recueillie en 5 est probablement un terme générique, issue du mot "herbage" (+ PROS). Il s'agit d'une survivance : RC (1974 : 890) renvoie, à propos de l'emploi réun. "ze:ʔbaj", au FEW IV, 405 b («ensemble d'herbes cueillies», «toutes sortes d'herbes du pré»)

La "cive" est en Haïti considérée comme faisant partie des "condiments" [épis] (cf not. 1 et 8).

B. Réun. (RC) Le mot n'existe pas. Guad. (MB, LMPT) "siv" (cive).

### 1655 Pwa frans (petit-pois)

#### A. Variantes

pwa frās : 1, 3, 5, 6, 8, 10, 15, 16-, 17, 18, 19, 20\* (?), pwa d frās : 2, pwa fʔās : 4, 11, 14, pwa fʔās : 7

pwa : 16, 17

Données complémentaires

15 : autre variété (?) : [pwa kóni].

17 : autre variété (?) : [pwa kóni/pwa ékóni] (pois "inconnu").

20 : autres haricots : [pwa lamanyè ; pwa ékóni].

B. Le composé créole est néologique (litt. "pois de France"). Une trace de l'ancienne préposition ne se maintient qu'en 2.

RC (1974 : 1003), après avoir noté que tous les parlars créoles français de l'Océan Indien possèdent un certain nombre de mots composés où apparaissent des prépositions françaises qu'ignore le créole, signale l'existence en réun. de doublets (ex. "bwa d pētad/bwa pētad") qu'il interprète comme le signe d'un mouvement de normalisation sur le type subst./subst..

C. Réun. (RC 1974 : 842) "pwa rō". Guad. ?.

### 1656 Zonyon (oignon)

#### A. Variantes

zōyō : 1, 2, 5, 8, 10, 14, 15\*, 18, 19, zō(n)yō : 3, 6, zōnyō : 6, zōyō : 4, 11, 16, 20, zōyō : 7, zōyō : 17

Données associées

1 : [écalòt].

B. Survivance (< "oignon"). Phonétique : + PROS ; ± simplification du groupe [ny-].

Ducœurjoly (*op. cit.* : 336) ne signale que la variante à prosthèse : "Très-souvent z'oignon, - to va mété nion z'oignon dan ragout là [...]".

C. Réun. (RC 1974 : 203) "zwan'ō". Guad. (MB) ; LMPT) "zongnon".

### 1657 Kolèt adanm, fèy a kè (*Lepianthes peltata* L., P. ; "collet à dame" ; arbrisseau)

Les témoins ont souvent procédé à la désignation en se référant au dessin de la feuille. D'où peut-être la présence sur la carte de variantes en [fèy...] "feuille". Il se

peut également que l'arbrisseau soit, par métonymie, nommé d'après sa feuille qui a une apparence caractéristique (forme de cœur).

[kólèt, kòlèt a dām/kólèt a dām, fèy kòlèt/fèy kólèt, fèy kólèt a dām] < collet à dame. Nous ignorons si la métaphore est une survivance ou un néologisme.

[kònèt a dam 14] < cornet à dame ?

[fèy grā māmā 15] : variante isolée, mentionnée par une femme.

[fèy kè 5, 7, 8] < feuille à cœur.

### 1658 Pitimi (*Sorghum vulgare* ; millet)

#### A. Variantes

pitimi : 1, 2, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 16, 18, 19, pitsimi : 3, 4, 17, pitūmi : 15, pétimi : 14, pētimi : 20

#### Données complémentaires

4 : [gadé kumā pul ap mājé pitsimi ā !] "Regarde comment les poules mangent le millet !".

10 : variétés : [gē pitimi sòrgó ; gē madā earmā ; pitimi lōtā] "millet sorgho ; (millet) madame Charmant ; millet d'il y a longtemps".

11 : [prā dé pòt pitimi pilé pu mwē] "Prends deux mesures de millet (et) pile-les moi".

B. L'étymon est sans doute le mot "petit-mil", comme l'indique la comparaison avec le guad. (qui offre une forme tronquée). Cette forme, qui n'est pas répertoriée dans les dictionnaires consultés, a de toute évidence appartenu au vocabulaire des Isles.

Phonétique : voyelle ± haute ; ± affrication.

C. Réun. (RC) le mot n'existe pas. Guad. (MB) "ti miy" ; (LMPT) ?.

### 1659 Bra mayi, bougon mayi (rafle de maïs)

A. L'haïtien dispose de cinq variantes pour nommer l'axe renflé de l'épi de maïs.

[bòk] : ce mot a également l'acception "pédoncule" (cf comm. 1577).

[bʔa/bwa] < bois. Ce mot connaît une importante extension de sens en créole puisqu'il assume les sens "tige" (comm. 1560), "tronc" (comm. 1561), "arbre" (1562). Il figure, de plus, comme premier ou second élément de nombreux composés. Le mot offre pour le témoin 2 (voir notice) l'acception "tige de maïs dépouillée de ses épis".

[batō] < bâton. Même emploi en guad. Il s'agit vraisemblablement d'une survivance.

[bugō] : l'étymologie n'est pas claire. Il est à noter que le mot désigne en 2, 7, 9 et 16, soit des épis chétifs, soit des épis avortés.

[zò-bwa] < des/les os à bois : ce composé assume également d'autres sens ("tige" comm. 1560, "nervure de palme de cocotier" comm. 1606).

Cf également comm. 1555 ("Cueillir du maïs")

B. Réun. (RC 1974 : 205) "kótō mai". Guad. ?.

### 1660 Pistach (*Arachis hypogaea* L. ; arachide)

#### A. Variantes



pistac : 1, 2\*, 3, 4, 5, 7, 10, 11, 14, 15, 17, 19, pistaɛ̃ : 6, piɛtac : 8, 16, 20, piɛ̃tac : 18

Données complémentaires

1 : [yó fè māba avè pistac] "On fait du beurre avec l'arachide".

B. Etymon : "pistache". RC (1974 : 623), après avoir relevé la présence du mot dans les créoles des deux zones et fait état de ses attestations les plus anciennes, écrit :

"«Pistache» paraît donc en usage aux Isles avant de l'être en France puisqu'il n'est introduit dans les dictionnaires qu'à la fin du siècle («Pistache ; fruit de l'arachide», Corneille 1694 ; le lexicographe relève peut-être le nom dans le livre de Du Tertre [...] L'usage impropre du terme pour désigner l'arachide paraît donc propre au «parler des Isles»".

Phonétique : en 8, 16, 20 et 18, dilation consonantique.

C. Réunion. (RC 1974 : 239, 379) "pistas". Guad. (MB, LMPT) "pistach"

### 1661 Ble (blé)

A. Les témoins citent deux formes [blé/blɛ̃/blɛ̃] < blé (hypercorrections) et [bulga 4/bũlga 3] < angl. "Bugar wheat". L'étymologie de la seconde série de formes est donnée par Peleman (1978). Il s'agit en fait, non pas de blé, mais de riz (un riz "plat et léger distribué par les agences internationales de secours"). Le mot créole résulte d'une ellipse.

Il est possible, mais non certain, que la désignation s'étende au blé [sinistré] (c'est à dire au blé destiné aux sinistrés, et distribué dans le cadre de l'aide humanitaire).

Signalons que le blé est un aliment d'importation (la production locale n'est pas significative).

B. Réunion. (RC) "blé" (n'existe plus). Guad. ?

### 1662 Zegwi (*Bidens pilosa* L., P., W. ; herbacée, "aiguille")

A. Pour cette herbacée, l'indicateur lexical n'est pas [pyé-], comme dans le cas par exemple de l'herbacée nommée [gõbó] (comm. 1646 A), mais [zèb] < (les/des) herbes : < fr. herbe à aiguilles.

Signalons que RC (1974 : 1004 et suiv.) cite douze composés réunionnais du type *substantif + substantif*, à premier élément "ze:ʳb" (cf comm. 1575).

Cependant l'emploi de cet indicateur n'est pas obligatoire (le même constat a été fait pour [pyé-]).

Les formes issues de "aiguille" sont tantôt affectées d'une prosthèse, tantôt dépourvues d'un tel élément. Les formes sans prosthèse sont aussi souvent celles qui sont précédées d'un élément [fèy], [zèb] ou [pikã].

Autres remarques phonétiques : ± variation du glide interne (± arrière) , ± perte du glide final.

[pikã égwi 14] < piquant. Emploi voisin en réunionnais.

B. Réunion. (RC 1974 : 301) "gró pikã" (*Bidens pilosa*). Guad. ?

**1663 Zamorèt (*Solanum torvum* Sw., P. ; herbacée, "amourette")**

A. Deux variantes sont citées.

- [zāmórèt/zāmòrèt/lāmòrèt] : origine obscure (< amourette ?). Le mot est attesté en guad. Phonétique : variation de l'élément prosthétique ; voyelle ± basse. Le mot attesté en guad. a dû appartenir au vocabulaire des Isles.

- [bérèjèn mawō 4, 5] (cf comm. 1627 B et 1651 B) : à Saint-Barthélémy, la même plante est, d'après Pierre-Noël (1971 : 388), nommée "bélangère bâtard".

B. Réun. (RC 1974 : 295) "brēzèl marō" (*Solanum anguivi*). Guad. (MB) "bélanjè bata" (*Solanum*) ; "zamorèt" (plante buissonneuse ; dix espèces).

**1664 Lanni (*Fœniculum vulgare* Mill., P. ; herbacée, anis)**

A. La variante est la même presque partout. Etymon : "anis". Phonétique : + PROS ; ± NAS. La variante [ti lāni, not. 17] est également une des désignations citées par Peeters (1979), avec [lāni dus], pour le plateau du Rochelais.

La forme [gwō lāni, not. 17] désigne une autre plante (arbuste ; *Piper* sp. ; d'après Peeters *op. cit.*). L'opposition mentionnée en not. 11 [lani mawō/lani frā] est peut-être une variante de l'opposition [gwō lāni/ti lāni].

B. Réun. (RC 1974 : 301) "lanis du" (*Fœniculum vulgare*). Guad. (MB) ? ; (LMPT) "lanni" (anis).

**1665 Amwaz (*Artemisia vulgaris* L., P., W. ; herbacée, armoise)**

A. Les témoins ne sont pas toujours en mesure de proposer une forme.

- [amwaz 3, 7, 10, 15, 16, 17/āmwaz 18, 19] < armoise. Survivance.

Phonétique : ± NAS.

- [kâpé lwē] < camper loin. Ce tour plaisant contient une allusion aux propriétés magiques de la plante, à l'odeur forte, cultivée dans le "lakou" pour le protéger des influences mauvaises, en particulier des "lwa" et pour lui porter chance. Peeters (1979 : 11) note que "l'armoise, plante importante comme simple, comme porte-chance et comme protection magique, doit, pour être efficace, être échangée contre la plus petite unité monétaire : une pièce de 5 ou 10 kob".

B. Réun. ? Guad. ?.

**1666 Kalbas (*Crescentia cujete* L., P., W. ; arbre, "calebasse")**

A. La forme est en général la même partout. L'étymon est d'origine arawak (d'après Fouchard 1972 : 75). Le mot a appartenu au vocabulaire des Isles puisqu'on le retrouve tant aux Antilles que dans l'Océan Indien.

[kalbas du 2] < doux : cette forme est isolée. Cf entres autres le comm. 1627 B : l'adjectif [du] entre en relation syntagmatique avec des noms populaires de plantes et d'animaux.

B. Réun. (RC 1974 : 297) "kalbas" (*Lagenaria vulgaris*). Guad. (MB) "kalbas" (fruit du calabassier); (LMPT) "kalbas".

**1667 Kanpèch (*Hæmatoxylon campechianum* L., P., W. ; arbre/arbuste, "campêche")**

A. L'étymologie du mot [kãpèç] n'est pas claire. Etant donné que cet emploi est attesté en guad., il est clair qu'il a appartenu au vocabulaire des Isles.

B. Guad. (MB) ? ; (LMPT) "kanpèch".

**1669 Koray (*Palicourea cf crocea* (Sw.) R. & S., P. ; arbuste)**

A. La forme recueillie [kóray] a pour étymon "corail". Néologisme (par changement de référent).

Il s'agit, d'après Peeters (1979 : 8), d'une des rares plantes à être cultivées dans le "lakou" uniquement pour ses vertus médicinales. Encore a-t-elle également des usages ornementaux et magiques.

En 6 le mot a un sens différent : [jãdē nã kóray] "jardin enclos" ou "jardin situé près d'un enclos (à bestiaux ?). Il est d'origine espagnole : < "corral" (enclos à bestiaux), d'après D'Ans (1987 : 118).

B. Réun. ? . Guad. ? .

**1670 Degonfle, ti ponpon (*Acalypha alopecuroïda* Jacq., P., W. ; herbacée)**

A. La plante, protégée, tire certains de ses noms de ses vertus médicinales : elle est en effet utilisée en décoction contre la constipation, la diarrhée (Peeters 1979) et les flatulences (cf notice) :

-[dégõflé/dégõflé, "dégõflé grãmũn"] < dégonfler, ["dégajé grãmũn"] < dégager grand monde, [débõdé 14] < débonder (terme technique ; "ouvrir en retirant la bonde", LGRLF), [débũlay] < débouler/démouler ? ; néologisme dérivé.

- L'autre nom [ti põpõ 15, 19/põpõ 19] (< petit pompon) est fondé sur un critère morphologique (présence de petites boules sur la "tête" de l'herbacée).

- [bazilik savãn 3] < basilic de/à savane. Il n'est pas sûr que cette variante isolée désigne effectivement la plante de référence.

- [põpéayik 4/põpayik 7/põparik 7] < pompon ?

B. Réun. ? . Guad. ? .

**1671 Dèyè-do (*Phyllanthus niruri* L., P., W. ; herbacée)**

A. Les variantes sont issues de la séquence française "derrière dos". Phonétique : débilite de la consonne inter-vocalique, ce qui provoque parfois des réductions syllabiques.

Les feuilles et les tiges de cette herbacée sont utilisées en décoction contre les fièvres (Peeters 1979).

La forme 5, isolée, figure également sur la carte 1670 (pt 3).

B. Réun. (RC 1974 : 305) "sérèbèl" (*Phyllanthus distichus* Mull. ou *Cicca disticha* Linn.); "tamarè marō" (*Phyllanthus urinaria*). Guad. ?.

**1672 Zizye poul, diven jezu, vyèj (*Iresine Herbstii* Hook., P. ; herbacée)**

A. De nombreux témoins ne sont pas en mesure de proposer une forme ; les données sont particulièrement hétérogènes.

- [zizi pul 3/zizyé 16] < gésier (de poule). Cette plante ornementale, cultivée dans le "lakou" a aussi des usages médicaux. Peeters (1979) signale que les feuilles sont utilisées en décoction dans les cas suivants : "colères" ; comme emmenagogue ; comme abortif (?) ; pour faire descendre la bile après l'accouchement.

Phonétique : la forme [zizi 3] est à mettre en parallèle avec la forme [grijil] "ridé, plissé" qui représente, selon Brasseur (1983), l'évolution régulière de "-ier" en Basse-Normandie (cf comm. 475 "Ridé" et 851 "Gésier").

- [pyé pul 18] < pied de poule. C'est le nom de l'*Eleusine indica* (L) Gaertn. (d'après Peeters 1979). Erreur du témoin ?

- [sōglawu 8] < sanglant ? Cette dénomination, comme celle qui suit, est probablement liée au fait que la plante colore l'eau en rouge. La remarque du témoin 5 ("la plante est bonne pour le sang") est à mettre en relation avec le système thérapeutique fondé sur la "théorie de la signature". Le témoin fait probablement référence à la qualité et à la circulation du sang (cf la théorie hippocratique des humeurs comme élément de référence fondamental des conceptions anatomico-médicinales introduites par les Français à Saint-Domingue, in D'Ans (1987 : 273 et suiv.)).

- [divè jèzi 15] < (du) vin de Jésus. Même observation que pour la forme précédente (coloration de l'eau en rouge).

- [vyèj 5] < vierge. Cette désignation trouve son explication dans le commentaire des variantes qui viennent d'être citées.

B. En notice 10, le témoin classe l'herbacée comme "feuille". Mais toutes les herbacées ne font pas l'objet, semble-t-il, d'un tel classement. Le mot [fèy] semble avoir ici un sens générique et pouvoir s'appliquer à toutes les végétaux dont les feuilles font l'objet d'un usage médical.

C. Réun. ? Guad. ?.

**1674 Langichat (*Eupatorium odoratum* L., P., W. ; herbacée, "langue-chatte")**

A. Les variantes sont issues du composé "langue à chat". Un emploi voisin étant attesté en Guad., nous concluons que la forme a sans doute appartenu au vocabulaire des Isles.

Phonétique : la distribution des formes est assez remarquable : dans le Nord, maintien d'un segment vocalique issu de l'ancienne préposition française ; dans le Centre, perte de ce segment ; dans le Sud, maintien de la structure syllabique initiale, parfois associé à l'épenthèse d'une consonne non héréditaire [lāgliɛat 14, 15 20/lāgwɛat 16] (complexification) ou au remplacement de l'occlusive vélaire par la liquide vélaire [lāriɛat 10, 19]. Dans tous les cas, la voyelle est antérieure et fermée.

B. Peeters (1979) signale que sur le plateau du Rochelois, les feuilles et la tige de la plante sont utilisées en décoction contre les gazs intestinaux et la grippe.

Cf notices 15 et 16 (indications : rhume, refroidissement, grippe).

C. Réun. (RC 1974 : 307) "yapana" (*Eupatorium yapana*). Guad. (MB) "lang a chat" (espèce d'herbe).

**1675 Lorye (*Nectandra antillana* Meissn., B. & D, *Nectandra coriacea* (Sw.) Griseb., B. & D., W., "laurier")**

A. Les données sont lacunaires : différents témoins déclarent que l'arbre ne se trouve pas dans leur région (5, 15, 20).

[lóryé/lòryé/lóryéz] < laurier. Phonétique : variation de la voyelle d'arrière (± bas).

B. Il s'agit d'un arbre d'ombrage, rarement abattu dans la mesure où il abrite dans le "lakou" certaines cultures comme le café et aussi parce qu'il héberge des divinités vaudou. Il constitue néanmoins un capital disponible en cas de coup dur. Son bois (branches obtenus par élagage, branches mortes) est utilisé pour la construction et la cuisine (d'après Peeters 1979).

C. Réun. ? Guad. ?

**1676 Lyann fwanswèz, sepou (*Mikania cf cordifolia* (L. f.) Willd., P. ; liane)**

A. Les données sont lacunaires, dans le Sud en particulier. On trouve surtout des composés :

[mari frāswaz 3/mari fwāswèz 4] < Marie-Françoise. Variation [a/è] (courante : [bwat/bwèt], [dwat/dwèt], [pwav/pwèv] etc.).

[lyān fwāswaz 7/lyān frāswa 7/lyān frāswaz 7] < liane Française.

[sèpu 15+] : cf comm. B.

B. En ce qui concerne les plantes *Mikania cordifolia* (L. f.) Willd. et *M. scandens* (L. f.) Willd., Peeters (1979) note qu'elles sont répertoriées [dans les nomenclatures] sous le nom créole de "liane française", tandis qu'à Salagnac, on utilise le nom "sépou", de l'espagnol "cèpu" de République Dominicaine (d'après Moscoso, 1943, p. 676). Il s'agit d'un emprunt diffusé par des Haïtiens ayant travaillé en zone hispanophone. Toujours selon Peeters, la plante entière est utilisée après macération à froid dans l'eau pour débarrasser les caprins de leurs parasites.

C. Sur le type de formation de noms de plantes [lyān...], cf comm. 1574.

**1677 Lyann panye (*Chamissoa altissima* (Jacq.) HBK, P., W. ; liane)**

A. Les données sont extrêmement homogènes : la plante semble bien connue.

L'étymon est la séquence française "liane à paniers". Phonétique : dans le premier élément du composé, + NAS (régressive) ; dans le second : ± NAS (régressive ou double), ± simplification de la séquence [ny].

[lyān bari] : forme isolée (non mentionnée dans les ouvrages consultés).

B. Cette plante spontanée ou sub-spontanée pousse surtout, d'après Peeters (1979), dans les terrains cailloux. Elle est classée parmi les "légumes-feuilles" : ses jeunes pousses sont consommées en légumes. Certains de nos témoins mentionnent un usage médicinal (not. 1, 5).

**1678 Zèb lougawou (*Kalanchoë pinnata* (Lam.) Pers., P., W. ; sous-arbrisseau)**

A. Mention de plusieurs variantes :

[ɛ̀òcé/ɛ̀òɛ́lé] < sorcier. Phonétique : dilation.

[lugawu, fèy lugawu, zèb lugawu] < (herbe à) loup-garou. La plante est jugée efficace contre les goules (cf comm. B), d'où peut-être cette désignation, ainsi du reste que la précédente et la suivante.

[fèy frizé] : [frizé] est le nom d'un oiseau ("effraie") et également l'un des noms de la goule (cf comm. 1357 A et B).

B. Selon Peeters, les feuilles de cette "plante-rajé" (protégée dans le "lakou") sont utilisées pilées, en emplâtre sur l'estomac, en cas de "biskèt tombé" (cf comm. 301 "Pointe du sternum") et quand on a le sang "faible".

Selon le témoin 8, les feuilles sont utilisées en bain (protection des bébés contre les goules, également nommées [lugawu]).

**1679 Manyòk anmè (*Manihot esculenta* Crantz, P. ; arbrisseau)**

A. En ce qui concerne l'étymologie, LGRLF donne les informations suivantes : "1614 ; manihot, 1558 ; tupi *manihoca*".

[māyòk amè/māyòk āmè/māyòk amèʳ 3/manyòk āmè 16] < manioc amer. Phonétique : ± simplification du groupe [ny] et NAS corrélative (régressive), ± perte de [r] post-vocalique final.

L'emploi est attesté tant en réun. qu'en guad., ce qui tend à indiquer que le mot a appartenu au vocabulaire des Isles. Cependant RC (1974) ne l'inclut pas dans la liste des items présentés dans le chapitre VII.

B. Le tubercule du "manioc amer" sert, après traitement, pour l'alimentation (farine, fécule, galettes "cassaves")

C. Réun. (RC 1974 : 204) "manyòk, mayòk". Guad. (MB) "manyok" ; (LMPT) "mannyòk".

**1680 Manyòk dous (*Manihot esculenta* Crantz, P. ; arbrisseau)**

A. La forme est à peu près la même dans tout le domaine : [māyòk dus/māyòk dus/māyòk du 4, 6, 8] < manioc doux/douce (l'adjectif français a été perçu sous ses deux signifiants). Pour l'étymologie, cf comm. 1679. La même composé étant employé en guad., nous pouvons en déduire qu'il relève du vocabulaire des Isles.

[matita 1] : cette forme isolée n'est mentionnée dans aucun des travaux consultés.

B. La variante [manyòk amè] est glosée comme "française" par le témoin 7 en notice de la carte 1679. Or ici, le même témoin use de l'unique variante [manyòk dus] sans la gloser (= forme créole ?).

C. Le tubercule du "manioc doux" est consommé une fois bouilli ou après avoir été transformé en féculé.

D. Réun. (RC 1974 : 302) "manyòk" (*Manihot dulcis*). Guad. (MB) "kamanyok" (espèce de manioc à la sève non toxique) ; (LMPT) "kamannyòk, kanmannyòk, mannyòk-dou".

### 1681 Metsiyen (*Jatropha curcas* L., P., W. ; arbre/arbuste ; "médecinier")

A. L'arbre est très connu : tous les témoins sont en mesure de proposer un mot.  
Phonétique : voyelle antérieure (± bas) ; désonorisation générale (par assimilation régressive) ; simplification du goupe [ny] et NAS (progressive) corrélative.  
Un emploi voisin est attesté en guad. Le mot appartient probablement au vocabulaire des Isles : c'est à l'origine un dérivé construit sur la base "médecine". Il est à noter que ce nom d'arbre est un des rares à offrir un segment final [-yē], issu du suffixe "-ier" (cf, pour un cas similaire, le comm. 1605 [pyé kókóyé]).

B. Deux témoins (8 et 15) mentionnent le "latex" [lèt] contenu dans cet arbre de la famille des Euphorbiacées.

Usages médicaux : une décoction à base de feuilles est prise en cas de refoidissement (Peeters) ; vermifuge (not. 5), grippe avec fièvre (not. 15).

C. Réun. ? Guad. (MB) "médsinyé" (*Jatropha*) ; (LMPT) "mèdsinyé".

### 1682 Monben bata (*Trichilia hirta* L., PN. ; arbre, "mombin bâtard")

A. L'arbre semble bien connu des témoins ; les données sont homogènes.  
[mōbē bata/mōbē bata] < bâtard. Cf également in comm. 1627 B l'opposition [bata/frā].  
L'étymologie n'est pas claire : LGRLF cite comme possible un étymon *mombem*, "mot des Caraïbes" (datations : 1703 ; 1664, *prunes de monbain*).

B. Les feuilles sont utilisées en décoction en cas de refoidissement ou de fièvre (Peeters 1979), et contre les douleurs abdominales ("tranchements de ventre", not. 1).

C. Réun. ? Guad. ?.

### 1683 Parese (*Polyscias* spp., P. ; arbrisseau)

A. La plante semble bien connue. L'étymon de la variante la plus citée est le mot "paresseux". Phonétique : voyelle antérieure (± arrondie, ± basse).  
[krètòn 20] < croton (?). Forme isolée.

B. Les feuilles sont utilisées en décoction contre les fièvres et la grippe (Peeters 1979).

C. Réun. ? Guad. ?

**1684 Pwa congo (*Cajanus cajan* (L.) Millsp., P., W. ; arbrisseau ; "pois congo, pois d'angole")**

A. Les données sont très homogènes : [pwa kōgò/pra kōgò 15] < pois Congo.

B. Le mot [pwa] est employé comme indicateur lexical pour construire les dénominations de plantes (haricots) relevant de familles différentes : Fabacées, Césalpinacées (arbrisseau, liane ou herbacée). Il s'agit d'une survivance.

En réun., le nom "pwa" est donné à diverses espèces de *Phaseolus*. RC (1974 : 841), après avoir mentionné l'emploi de ce mot dans les créoles de l'OI, en haït., mart., et acad. louis., et signalé son usage à date ancienne dans la langue des «habitants» (référence est faite à Du Tertre 1667 et à Labat 1724) précise :

"Dès le XIVe siècle, "pois" désigne des doliques très proches des haricots, et, au XIVe siècle [sic], les haricots eux-mêmes. "Haricot" est un mot qui s'est introduit dans notre langue à une date relativement tardive (cf R. Arveiller, [...] 1628, «fèves d'aricot»; 1640 «haricot» (aux Antilles).» Le mot était sans doute déjà usuel aux Antilles ; il ne l'a été en France que beaucoup plus tard). (renvoi au FEW VIII, 606, a).

Cet emploi de "pois" - ajoute RC - explique qu'il se retrouve dans tous les créoles pour désigner les haricots.

Cf également 1641 A "Haricots verts"

C. Réun. (RC 1974 : 204 et 841) "pwa" (diverses espèces de *Phaseolus*) ; (zarikó) (variétés d'introduction récente). Guad. (MB) "pwa di bwa" (pois d'Angole) ; (LMPT) "pwa-dangòl, pwadibwa".

**1685 Pwa nwa, pwa wouj (*Phaseolus vulgaris* L., P. (plusieurs variétés) ; herbe lianoïde ; "pois noir", "pois rouge")**

A. Les témoins ne se sont pas toujours contentés d'énumérer les désignations des "pois noirs" ou "rouges". Ils ont, semble-t-il, cité d'autres variétés de *Phaseolus* (?) : cf les données rassemblées en notice.

Phonétique : variation [w/r\ʃ] devant voyelle ouverte dans les segments issus de "pois" ; variation [a/è] dans ceux issus de "noir" (cf pour un cas analogue, *in comm.* 983 la variation [bwè/bwè] < boire). Alternance [w/r ʃ] dans les formes issues de l'adjectif "rouge".

B. Ethno-botanique : existence d'une catégorie [gwó pwa] "gros pois" (not. 5). Quand la plante à "pois" est une liane, on utilise pour la désigner le mot [pwa-lyān] (not. 3, et 5).

Traductions littérales des mots figurant en notice : "pois la manière" (1, 2, carte 20) ; pois beurre (1, 10) ; "pois blanc" (5) ; "pois courir" (5), "pois chinois" (5), "pois gousse" (6), "pois inconnu" (8), "pois indienne" (10), "pois valette/valet" (10)



C. Réunion. (RC 1974 : 204) "pwa". Guad. (MB) "pwa-rouj ; pwa-nwa" ; (LMPT) "pwa-wouj".

**1686 Pwa chous (*Phaseolus lunatus* L., P., W. (plusieurs variétés) ; liane)**

A. L'étymon est le mot composé "pois de souche". Certaines variantes conservent une trace de l'ancienne préposition (1A, 20). Il n'est pas certain de ce point de vue que la transcription [pwa tɛus] soit adéquate : peut-être serait-il préférable de noter [pwa tɛus].

Nous remarquons que le second segment est tantôt issu de la variante française "souche" (+ métathèse), tantôt issue de la variante dialectale (normanno-picarde) "chouque" (cf entre autres comm. 698).

[pwa ɛikān 4/pwa ɛikān 5] < pois chicane. Cette forme ne constitue probablement pas une variante (cf not. 5 et 20).

B. Réunion. ? Guad. (MB) "pwa- savon" ; (LMPT) "pwa-savon".

**1687 Pwa boukousou (*Lablab niger* Medic., P. (plusieurs variétés) ; liane)**

A. Ce "pois" reçoit différentes désignations :

[busuku/bukusu] : Baker (1993 : 142) propose un étymon bantou, l'ethnonyme "Mbukusu" (Southern Angola). Le mot appartient au vocabulaire des Isles (même emploi en Guad.). Nous remarquons une métathèse en 3, 8, 16.

[mézāgus 1] < gousse ?

[pwa nuris 7, 10, 11, 14, 16, 19] < pois à nourrice.

[pwa zōg] < les/des ongles ; litt. "pois-ongle".

B. Guad. (MB) "pwa boukousou" ; (LMPT) "pwa-boukousou", "avèlka".

**1688 Masketi (*Ricinus communis* L., P., W. ; arbrisseau ; ricin, palma-christi)**

A. La carte offre une grande homogénéité : toutes les variantes sont effet issues de "palma-christi" ("Vx. Nom donné au ricin", LGRLF).

Phonétique : aphérèse de la syllabe initiale ou métathèse ., parfois associée à une réduction (perte du [r]). La seconde voyelle est variable (± haute).

B. Certains témoins mentionnent un usage médical : confection de loochs (cf comm. 449 "Looch"). Peeters (1979) signale l'emploi de l'huile extraite des graines dans la préparation de purges et comme excipient pour de nombreuses préparations à usage interne ou externe. Les feuilles sont utilisées en bain de siège et en bain de vapeur pour les douleurs de matrice et la toilette près l'accouchement.

L'huile a également un usage technique (éclairage).

C. Réunion. (RC 1974 : 33) "tātā, risē tātā". Guad. (MB, LMPT) "karapat".

**1689 Semèn-kontra (*Chenopodium ambrosioides* L., P., W. ; herbacée)**

A. La plante semble très connue. Les formes sont toutes issues du mot "semen-  
contra" (du latin *semen contra* (*vermes*) "semence contre les vers"). LGRLF offre la  
définition suivante : "Pharm. anc. Capitules de certaines armoises (armoise  
maritime), contenant de la santonine employés comme vermifuge".

Le mot créole ne désigne pas l'armoise maritime, mais une autre plante possédant  
les mêmes vertus : il y a donc évolution sémantique (par changement de référent). Ce  
mot a appartenu au vocabulaire des Isles : on le trouve également en guad.

Phonétique : segment issu de "semen-" : première voyelle (± haute, ± arrondie,  
± nasale) ; le segment [-èn] est maintenu ou se simplifie en [ẽ/ē] (+ NAS régressive).

Il est parfois fait usage de formes tronquées : [sémē 16/sémé 20], [kōtra 15].

B. Peeters (1979) signale que cette "plante-rajé" constitue une protection magique  
pour le "lakou".

C. Réun. ? Guad. (MB) "sémèn kontra" (*Chenopodium*) ; (LMPT) "simékontra,  
simennkontra".

### 1690 Mouri-leve, wont, sanzitiv (*Mimosa pudica* L., P., W. ; herbacée, sensitive)

A. La plante reçoit, comme dans tous les créoles, des désignations variées.

- [wōté/hōté, wōtèz/hōtèz, wōt/ōt] < honteux, honteuse, honte. Emploi voisin en  
guad.. La forme commune est donc à considérer comme relevant du vocabulaire des  
Isles. Il est à noter que les deux formes de l'adjectif français se sont maintenues en  
créole. Phonétique : réalisation dans le Sud (pts 18 et 19) d'un segment [h] initial.

- [muri-lévé 2, 3, 10, 15, 16] : cette forme est à l'origine un verbe composé  
néologique : < fr. "mourir + "se lever" (cf comm. 1517 B). L'emploi comme substantif  
est métaphorique. Le réun. fait usage d'un tour comparable : "trōp la mo:ʀ, krāp la  
mò:ʀ" (litt. trompe la mort)

- [bōdyé-muri 20, bōdyé-lévé 20] < bon dieu mourir, bon dieu (se) lever. Métaphore.

En 3B, est mentionné un nom-phrase plaisant : "Petite fille voilà un petit garçon,  
ferme les jambes !". En guad. (MB), il existe un équivalent : "Mamzèl Mari, fèrmé pòrt  
a ou, mi jandarm ka vin" (Mademoiselle Marie, fermez votre porte, le gendarme  
arrive").

Weniger (1985 : 256) cite le nom créole "kapis", non attesté dans nos données.

B. En notice 15, le témoin signale la coutume qui consiste à déposer une petite pièce  
de monnaie près de l'endroit où on a cueilli une sensitive. Ne pas y sacrifier est  
cause de très grande honte (étymologie populaire). (Voir aussi le comm. 1665 A).

C. Réun. (RC 1974 : 307) "tramtram, sāzitiv, trōp la m:ʀ, krāp la mo:ʀ" (*Mimosa  
pudica*). Guad. (MB) "hontèz, mamzèl Mari" (sensitive) ; (LMPT) "mari-hontèz, manzè-  
mari, mari-hontèz".

### 1691 Choublak (*Hibiscus rosa-sinensis* L., P., *Malvaviscus arboreus* Cavanilles, P. ; arbuste ; "shoe-black")

A. Les données sont parfois lacunaires.

[ɛublak/ɛuglak 14/ɛuplat 4/fuglas 15] < angl. "shoeblack". Il est probable qu'on se servait, dans certains pays de langue anglaise, de l'*Hibiscus* pour le cirage. RC (1974 : 561) mentionne du reste, à propos de l'un des noms réun. de la plante, le mot anglo-indien "shoe flower" (fleur du cordonnier ; la fleur de l'*Hibiscus rosa-sinensis* frottée sur le cuir le teint en noir). Nous ignorons l'histoire du mot et de son emprunt par le créole. Son implantation pourrait être relativement récente (occupation américaine ?).

[bladɛu 16, 17, 18, 19] : cette forme semble construite par inversion syllabique de la précédente : le passage de [k] à [d] s'explique peut-être par l'existence en créole d'un mot [blad] "ballon, vessie).

B. Réun. (RC 1974 : 295) "biskis, ti biskis" (*Hibiscus liliiformis* ou *Hibiscus rosa-sinensis*) ; "fulsapat" (*idem* ; Hauts). Guad. (MB) "ròz kayèn" ; (hibiscus double) ; (LMPT) "wòz-kayenn".

### 1694 Sikren (*Inga vera* Willd., P., *Inga ingoides*, W. ; arbre, "sucrin")

A. Les données offrent un intérêt particulier.

C'est la seule question de l'Atlas à avoir conduit un témoin à signaler de façon explicite l'existence d'une frontière dialectale toute proche. Le témoin 6, en effet, qui mentionne les deux variantes collectées, signale que la forme [pwadu] est en fait employée à vingt-cinq kms environ au Nord-Ouest du lieu d'où il parle, dans la zone de Saint-Michel de l'Atalaye (Plateau central). La ville de Dessalines (pt 6) est établie en contrebas de ce plateau. L'isoglosse semble coïncider avec une limite géographique.

La forme [pwadu 1, 2, 3, 4, 5, 6] (< pois doux) est uniquement attestée dans le Nord. L'autre variante [sikrê/sigrê 14] est employée en 6 et dans toutes les autres localités visitées (± indicateur lexical). Le guyanais offre pour le même arbre, d'après Pierre-Noël (1971), en plus de "pois doux", les désignations "pois sucré" et "sucre". Le mot pourrait avoir appartenu au vocabulaire des Isles. L'étymologie est claire, du moins en apparence : les formes semblent issues du mot "sucrin" ("Sucré (en parlant du melon) *Melon sucrin* [...] (1558). Melon d'une variété très sucrée", LGRLF. Le mot créole est néologique (par changement de référent).

B. Réun. ? . Guad. ? .

### 1695 Tabak (*Nicotiana tabacum* L., P. ; herbacée)

A. La carte n'offre pas de surprise : la même forme est recueillie partout. Concernant l'étymologie du mot "tabac", LGRLF fournit les informations suivantes : "1599 ; tabacco, 1555 ; esp. tabaco, de l'haïtien [sic ; de l'arawak] *tsibat*".

Phonétique : la consonne finale est toujours prononcée ; il est probable qu'elle l'était également en français colonial.

A noter l'usage de l'indicateur lexical [pyé-] en 10.

B. D'après Peeters (1979), les feuilles sont employées en cas de rhume et de nez bouché (elles sont grillées, pilées et prisées), ou contre le refroidissement (décoction).

C. Réun. ? Guad. (MB, LMPT) "tabak".

**1696 Twonpèt (*Cecropia peltata* L., P. ; arbre)**

A. La même variante est mentionnée par tous les témoins interrogés : [twopèt/trōpèt/tōpèt] < trompette. Le guad. offre le même mot. Terme du vocabulaire des Isles. Si la même désignation, d'un créole à l'autre, renvoie à des référents distincts, c'est les arbres ont sans doute un trait caractéristique en commun (pour un cas semblable, cf le mot "balau" in RC (1974 : 600-01)).

B. Usages : les bourgeons de feuilles sont utilisées pour faire une sauce ; le tronc, le bois et les branches servent à la fabrication de tambours, ainsi que de combustible. Cet arbre au bois tendre est un arbre d'ombrage.

C. Réun. ? Guad. (MB) "bwa tronpèt" (*Didymo panax*) ; (LMPT) "tronpèt" (*Amaryllis punicea* Lam, *Hippeastrum* Herbert ; lys rouge).

**1697 Vèvenn vyolèt (*Stachytarpheta jamaicensis* (L.) Vahl., P. ; herbacée)**

A. Les données sont délicates à interpréter dans la mesure où il existe différentes *Stachytarpheta* ; elles ne sont cependant pas sans intérêt.

Au point 2, le témoin cite le composé [vèvèn t<sup>é</sup> rat] < verveine queue de rat : or ce composé désigne dans le Sud (d'après Peeters 1979) une autre variété de *Stachytarpheta*, en l'occurrence *St. cayennensis*. En guad. (MB), le nom de la plante "vèvèn-kédra" (litt. "verveine queue de rat") est le même que celui recueilli en 2. Ce n'est la première fois que nous relevons un même emploi (à la forme phonétique près) dans le créole de Marie-Galante et en haïtien (zones latérales uniquement : dans le cas présent Nord, parfois aussi Sud). Cette communauté est sans doute à porter au compte du caractère conservateur des variétés de créoles parlées dans ces régions. C'est la trace d'une époque où les différences entre créoles étaient moins importantes que de nos jours.

On relève trois autres composés : [vèvèn vyólèt 10] < verveine violette, [vèvèn pit 1] ([pit] est le nom local du sisal), [vèvèn blā, not. 10] < verveine blanche (noter l'emploi de la forme courte de l'adjectif français). Peeters (*ibid.*) donnant pour la région de Salagnac (Sud) le composé "vèvèn blan", nous pouvons peut-être prendre en compte la seconde forme citée en not. 10 comme variante.

Le plus souvent, c'est un mot simple issu de "verveine" qui est mentionné. Il offre différentes évolutions phonétiques : première voyelle (± basse), ± perte du [r] post-vocalique interne, ± épenthèse d'un [d] non héréditaire.

Weniger (1985 : 371) attribue le nom vernaculaire "vèvenn" à *Stachytarpheta jamaicensis*.

B. Réun. ? Guad. (MB) "vèvènn ké d ra" (*Stachytarpheta*).

**1698 Vetivè (*Chrysopogon zizanoïdes* (L.) Roberty, P. ; herbacée lianescente ; vétiver)**

A. Les données sont homogènes : [vétivè/vétivè/létivè<sup>r</sup> 4] < vétiver. RC (1974 : 674) classe l'emploi réun. parmi les termes d'origine française techniques ou rares

(renvoi au FEW XX, 113, a). Il est à noter que les deux créoles offrent la même variation à l'initiale [v-/l-], qui pourrait de ce fait être ancienne.

B. Réunion. (RC 1974 : 307) "vétive:ʀ, létive:ʀ" (*Andropogon muricatus*). Guad. (MB) "vétivè" (*Chrysopogon*) ; (LMPT) "vétivè, vètivè".

#### 1699 Bwadin (*Pimenta racemosa* (Mill.) J. W. Moore, P. ; arbre)

A. Variantes [bwadin/bwadɛ̃n/bwadɛ̃n/badzin] < bois d'Inde. La même désignation est employée en guad. pour le *Pimenta* ; le mot a donc appartenu au vocabulaire des Isles. Phonétique : ± NAS, voyelle antérieure ± haute.

Des noms d'arbres formés sur le type "bois..." sont attestés dans les créoles des deux zones. RC (1974 : 994) écrit à ce sujet :

"Les formations de ce type sont nombreuses en créole, et quoiqu'il s'agisse dans la plupart des cas de néologismes créoles, il ne fait pas de doute que l'origine du mode de dénomination est dialectale. Il est très courant dans les parlers de l'Ouest [...]. On le retrouve dans tous les autres créoles et parlers français [...]. Il est difficile de savoir si l'extension de ce type de formation de noms d'arbres est à porter au compte du «parler des Isles». Il est, en tout cas, certain que les créoles français usent pour la plupart de leurs dénominations de végétaux de types communs : "bwa" ou "bwa d..." pour les arbres, "ze:rb" pour les herbes, "lyan" pour les plantes grimpantes ou rampantes".

B. Guad. (MB) "bwa dend" (*Pimenta*) ; (LMPT) "bwadenn".

#### 1700 Bwadòm (*Guazuma ulmifolia* Lam., PN., W. ; arbre)

A. L'arbre est apparemment bien connu et la même variante issue du composé "bois d'orme" est attestée partout.

Phonétique : variation [w/r] devant voyelle basse, perte générale du [r] post-vocalique.

B. Guad. ?.

#### 1701 Bwa majò (*Piper aduncum* L., PN., W. ; arbre)

A. Nous retrouvons sur cette carte les deux désignations citées par Pierre-Noël (1971 : 80). Issues des composés "bois majeur/major" et "bois de sureau", elles offrent la trace d'une variation lexicale du parler des colons.

Phonétique : [siriyó 2/siryó 3/súrýó 4/siwó 6, 17, 20/silyó 7] : désarrondissement quasi-général de la voyelle antérieure ; simplification ou maintien du groupe liquide + glide.

[bwa majò] : perte du [r] final ; nous pensons que l'étymon est "bois majeur" plutôt que "bois major". Le traitement de la voyelle (+ arrière) est attesté dans d'autres cas (cf [lè/lò] < l'heure, [fiyèl/fiyòl] < filleul, [vòlè/vòlò] < voleur, etc. ; voyelle ± arrière).

Le réunion. offre également un emploi "bwa d siró", mais le référent est distinct. La plante réunion. est, précise RC (1974 : 297), ainsi nommée à cause de la couleur des

baies (bleu). Il est fort possible que la plante dénommée [bwa siwó/var.] en haït. présente la même caractéristique. Mot du vocabulaire des Isles ?

B. Réun. (RC 1974 : 297) "bwa d siró" (*Leca samburinø*). Guad. (MB) "siryó" (*Sambucus simpsonii*).

#### 1702 **Zodouvan** (*Eugenia crenulata* Sw. Willd., PN.)

A. Les données sont lacunaires. Des trois désignations que cite Pierre-Noël (1971 : 396), seule "z'os devant" est attestée (on ne trouve mention ni de "herbe Sainte-Marie", ni de "menthe-coq).

La forme n'est citée de façon spontanée qu'en 4, 15, 16, 18. Étymologie : < fr. "des/les os devant". Phonétique : variation de la voyelle (± arrondie, ± arrière).

B. Réun. (RC 1974 : 296) "bwa d pōm" (*Eugenia* sp.). Guad. ?.

#### 1703 **Bwa pine, bwa pini** (*Fagara martinicensis*, Lam., *Xanthoxylum clava-herculis*, Sw., *X. lanceolatum*, Poir., PN.)

A. L'étymologie est claire : "bois d'épines". Plusieurs témoins font du reste allusion aux nombreuses "épines" ([pini, pikā]) de l'arbre de référence.

Phonétique : voyelle antérieure ± haute.

B. Guad. ?.

#### 1704 **Bonbon kaptenn, kapenn zonbi** (*Cordia serrata* Gurke, B. & D. ; arbre ou arbuste)

A. Quatre formes sont citées. Parmi elles figurent, sous une forme plus ou moins tronquée, les deux dénominations que citent Barker et Dardeau (1930 : 311 ; "bonbon captain", "fleur dent") :

- [kaptēn, tsi katpēn/tsi kaptēn] < (bonbon) capitaine, petit capitaine ;

- [flè-dā 10, 16] < fleur à dent.

Il est à noter que Peeters (1979) cite le mot "kaptēn" comme référant à la plante *Malpighia* cf *domingensis* Small.

Ducœurjoly (1802 : 301) définit le mot créole "capitaine" comme étant le nom d'un "petit arbrisseau, [à la] feuille semblable à celle du laurier, ayant au revers des piquans couchés [...]".

Autres variantes (?) : [ti kólé 8] < petit collé, [kuzē 16] < cousin.

B. Guad. (MB) "bwa d roz" (*Cordia*).

#### 1705 **Bonbonyen, kokliko, ti solèy** (*Lantana camara* L. PN. W., *L. scabrida*, Soland, *L. salviaefolia*, *L. aculeata*, PN.)

A. Pierre-Noël (1971 : 96) cite six dénominations parmi lesquelles : "bonbonnier", "herbe à plomb", "ti-soleil", noms qui sont très proches de certains de ceux recueillis au cours de l'enquête pour l'ALHa.

Variantes :

[bōbōyē/bōbōrē 14] < bonbonnier. Phonétique : + NAS (progressive). [gōgōyó 16] pourrait constituer une variante "aberrante".

[plō 20] < herbe à plomb.

[ti sólé 3/ti sólèy 7+, flè sólèy 4] < fleur du/à soleil.

[kóklikó 1, 2, 15, 18] < coquelicot. Le mot créole est néologique (changement de référent). Dans le Sud, il désigne, d'après Peeters (1979), le *Lantana arida* Britton.

B. Avec [bōbōyē/var.], nous avons un nouvel exemple de l'existence, du moins à date ancienne d'un suffixe d'origine française, demeuré relativement productif en créole pour la création de noms de végétaux (suffixe [-yé] ; cf comm. 1605 et 1681).

C. Réunion. (RC 1974 : 299) "ko:ʀbèy d o:ʀ, gakabe:ʀ" (*Lantana camara*). Guad. (MB) "mil-flè" (*Lantana*).

### 1706 Kamomin (*Gnaphalium viscosum*, H.B.K., P., W. ; *Gnaphallium stachydifolium*, Lam., PN.)

A. Les données sont lacunaires. Il n'y a que dans le Sud que la forme [kamómin 14, 16/kamómil 15] (< camomille) est citée de façon spontanée. Phonétique : ± NAS (progressive).

Pierre-Noël (*op. cit.*) donne entre autres le nom "camomille pays".

Cet emploi créole est néologique (changement de référent). Comme le précise RC (1974 : 900), le mot "camomille" est le nom vulgaire de l'*Anthelis nobilis* et de la matricaire (d'après Larousse).

B. Réunion. (RC 1974 : 298) "kamómiy" (*Partherium hysterophorus* ou *Pyereus odoratus* (?)). Guad. ?.

### 1707 Kapab (*Schaefferia frutescens* Jacq., B & D., PN ; arbuste ou arbrisseau ; usages magiques)

A. Barker et Dardeau (1930 : 201) donnent, entre autres, la forme "bois capable" comme désignation d'une variété de *Schaefferia*. Plusieurs témoins mentionnent la propriété qu'a la plante de mousser quand elle est frottée.

Deux formes sont citées : [kapab 1, 2, 14, 15, 18] < bois capable. Phonétique : simplification du groupe consonantique final.

[bwaplé 19, 20/bwaklé 16] < bois ?. Pierre-Noël (1971 : 52) cite entre autres le nom "plé".

B. Guad. ?.

### 1708 Kase sèk (*Samyda rosea* Sims., B. & D., *Samyda pubescens*, W. ; arbuste ou arbrisseau)

A. Cinq variantes (?) sont citées : [kasé-sèk] < casser sec, [pété-sèk 2] < péter sec, [kasékā 16] < casser ?, [bwa-sèk] < bois sec, [tsi briziyèt 4] < petit brésillet.

Barker et Dardeau (*op. cit.*) donnent la forme "casser sèche".

B. Guad. ?.

**1709 Kaya, makaya (*Cleome pubescens* Sims., B. & D. ; herbe ou plante quelque peu arbustive)**

A. Les données sont lacunaires. Trois formes sont citées, dont une seule correspond au nom vernaculaire donné par Barker et Dardeau (1931 : 124), en l'occurrence "caya". Il s'agit de [kaya 4, 7, 8, 15, 16, 18/akaya 10, 19].  
[kaya mawō 3, 6] "caya marron".

B. Guad. ?.

**1710 Ti kanson (*Bauhinia divaricata* L., PN.)**

A. Pierre-Noël (1971 : 51) cite entre autres les noms "bois caleçon", "ti-caleçon" que nous retrouvons sur cette carte sous la forme [bwa kāsō 14, 16] et [ti kāsō 17, 19, 20]. Le mot créole [kāsō] est examiné dans les comm. 1035 et 1041.  
Autres variantes (?) : [pwa maldyòk 11] (la plante est censée protéger le bétail et les jardins contre le mauvais œil et les agressions ; voir la notice). D'après Weniger (1985 : 241), "pwa maldyòk" est le nom de *Canavalia ensiformis*.  
[pwa titɔ̃k 18] < pois ...?

B. Réun. (RC 1974 : 295) "bóémya" (*Bauhinia*). Guad. ?.

**1711 Fèy dayiti, gwo mawo (*Thespesia populnea* (Soland), PN)**

A. Pierre-Noël (1971 : 213) donne les noms vernaculaires "gros mahaut" et "feuilles d'Haïti".  
[mawó 2/maʃó 3/mahó 16/mahò 19, mawó frã 20\*, pyé mawó 14] < mahaut.  
[fèy dayiti 18] < feuille d'Haïti. Cette désignation est probablement plus récente que la première : en effet le nom d'Haïti, emprunté à la langue arawak, a été donné à l'ancienne partie française de l'île de Saint-Domingue au moment de l'Indépendance en 1804.  
RC (1974 : 615) fait de "mahaut" un mot du vocabulaire des Isles : "Labat, écrit-il-signe déjà le caractère spécifiquement "créole" du mot :

«L'arbre que nous appelons «Mahot» aux Isles et «Mangle blanc» partout ailleurs vient ordinairement sur les bords des rivières» [1724, II, 41]. RC ajoute : "Le mot était depuis longtemps vulgarisé puisque Du Tertre le cite (1654. «Mahot», [1654] p. 217) [...]".

B. RC (1974 : 302) précise que l'écorce de l'arbre appelé "maó" en réun. est employée pour faire des liens. Plusieurs de nos témoins mentionnent également cet usage à propos de l'arbre haïtien (cf not. 2, 3, 11). Une telle convergence n'est peut-être pas due au hasard : le nom "mahaut" a pu être attribué par les colons des deux zones (ZAC, OI) aux arbres dont on pouvait tirer des cordes.

C. Réun. (RC 1974 : 302) "maó" (*Dombeya* sp.). Guad. ?.



### 1712 Fèy aran (plante non identifiée)

La désignation citée en entrée ne figure dans aucun des ouvrages consultés. Plusieurs témoins sont néanmoins en mesure de citer une forme : [arā, fèy arā/fèy rarā, fèy arā sò] < feuille hareng, feuille hareng-saur. Nous ignorons si la forme 20 [fèy makiyó] "feuille maquereau" est une variante effective.

Les noms sont probablement justifiés par la forme de la feuille : RC (1974 : 298) cite, à propos d'une autre plante (*Strelitzia*) le mot composé réun. "ké d pwasō" (queue de poisson) qui est - écrit-il - attribué en raison de la forme très caractéristique de la fleur.

### 1713 Matouptoup, matotop (*Physalis pubescens* L. B. & D. PN.)

A. Les données sont lacunaires. Parmi les désignations citées, certaines sont voisines des noms vernaculaires (francisés) proposés par Barker et Dardeau (1930) ou par Pierre-Noël (1971).

[matuptu 6/matūtū 8/matutu 8, matuktuk 18] : l'étymon pourrait être le mot espagnol employé en République Dominicaine "tope-topes" (cité par B. & D.).

[pòpòf 14] est peut-être une déformation du mot d'origine espagnole. Il est à noter que le nom réun. du *Physalis peruviana* est "pòkpòk". La ressemblance phonétique qu'on constate entre les mots des différents créoles est peut-être due à une origine onomatopéique : le témoin 8 déclare qu'on fait éclater la graine (cf [pètpèt mayi] "pop-corn").

[lāmā 16] : Pierre-Noël (1971 : 39) donne, entre autres, au *Physalis pubescens* le nom vernaculaire "maman laman".

B. Réun. (RC 1974 : 304) "pòpòk" (*Physalis peruviana*, *Cardiospermum halicacabum*).  
Guad. ?

### 1714 Manman lanman, zèb a klòk (*Physalis turbinata* Medik., B. & D.)

Quatre variantes sont mentionnées :

- [mamā lamā 3/mamā lāmā 7/māmā lamā 18] : Pierre-Noël (1971 : 39) mentionne ce nom ("maman laman") comme étant celui du *Physalis pubescens* ou *P. hirsuta*.

- [lamā 14/lāmā 19, grēn amā 14] : Peteers (1979) cite le nom "laman fran" comme étant celui de *Solanum americanum*. Barker et Dardeau (1930 : 329) mentionnent le nom "lanment" comme étant celui de *Solanum nigrum*.

- [grā mamā 17] "grand laman" ? Cette forme semble constituer une approximation.

- [zèb a kló 7, 10+, 15, 16/zèb a klu 7, 20+] < les/des herbes à clous.

Le témoin 7 justifie l'emploi : on se sert de la plante pour les "furoncles" [klu]. D'après Weniger (1985 : 229), c'est le nom de *Ocimum micranthum*.

### 1715 Planten (*Plantago major* L., PN.)

Cette carte n'offre qu'un intérêt limité : les formes sont issues de "plantain".  
Survivance.

**1716 Rwa bwa, mèt bwa (*Phtirusa uniflora*, W.)**

Variantes :

[wa bwa/rwa bwa] < roi des bois

[mèt bwa 17] < maître des bois

["bʷa nã bʷa", bwa su bwa] : ces tours plaisants signifient litt. "bois dans bois", "bois sur bois". Ils font clairement référence au type parasite de l'arbrisseau, de même du reste que la variante [pawókèt] < perroquet (métaphore).

[fèy gi 10+, gi 17, 20] < gui. Le mot créole est néologique (changement de référent)

Weniger (1985 : 270) note que dans le Plateau Central (région de Thomonde) le mot créole "rwa bwa" désigne toutes les espèces locales appartenant à la famille des Ioranthacées.

**1717 Sousi (*Tagetes patula* L., *Calendula officinalis* L., PN.)**

La carte n'offre qu'un intérêt limité. Les variantes citées sont issues du mot "souci" (Composacée).

**1718 Twa fèy, twa pawòl (*Allophylus occidentalis* (Sw.) Radl., *A. racemosus* Sw., *Ornitrophe occidentalis* Wil., PN)**

Deux des noms donnés par Pierre-Noël (1971 : 379) sont représentés sur la carte :

[twa pawòl/tʷa pawòl] < trois paroles.

[twa fèy] < trois feuilles.

Ces désignations semblent tenir à l'aspect trilobé de la feuille.

Il est fait un usage magique de cette plante (not. 7, 11, 15). Les témoins 8 et 15 citent les paroles incomplètes d'une chanson (bien connue en Haïti) qui en vante les qualités.

**1719 Dyondyon (*Boletus aereus*, *B. edulis*, PN.)**

Ce champignon qui est nommé "bolet bronzé" ou "champignon noir" dans les pays de langue française, d'après Pierre-Noël (1971 : 179), reçoit deux désignations en créole haïtien :

[djõdjõ/dyõdyõ/dʒõdʒõ] et [djõdjõ-tè]"diondion de terre" : origine inconnue.

**1720 Kajou (*Swietenia mahogani* Jacq. ; acajou)**

A. L'étymon est un mot tupi du Brésil "acaïu", d'après LGRLF. Il a été emprunté par l'espagnol, puis de cette langue est passé au français colonial et au créole. Il fait partie du vocabulaire des Isles (cf les emplois quad.). Les formes mentionnées offrent presque toutes une aphérèse (exception en 6).

B. Quad. (MB) "kajou-santi" (*Cedrela*) ; "akajou" (*Cedrela* ; *Simaruba*) ; "kajou" (*Anacardium*) ; (LMPT) "kajou" (*Cedrela* et *Simaruba*) ; "kajou" (*Anacardium occidentale*).

**1721 Mapou (*Ceiba pentandra* L (Gaern.), PN ; fromager, bois coton, kapokier)**

Les témoins ont généralement donné le nom [mapu], sans le faire précéder de l'indicateur lexical (exception en 10 [pyé mapu]).

L'arbre porte dans les pays de langue française de la région les noms "fromager, "bois coton", "kapokier" (d'après Pierre-Noël *op. cit.*).

Ce grand arbre se rencontre, d'après Moral (1978 : 118), "dans les formations forestières denses ou clairsemées des mornes bien arrosés du Nord et du Sud et des vallées humides de la région centrale [...]".

**1722 Bayawonn (*Prosopis juliflora* (Sw.) P. DC., *Mimosa juliflora* Sw., *Neltuma juliflora* Raf., *Prosopis dulcis* Kunth., *P. chilensis* Stunz., PN.)**

[bayawõn/bayawũn/bayahõn/bayaõn] : le mot est d'origine obscure (< arawak ?). D'après Pierre-Noël (*op. cit.*), on trouve les formes esp. "bayahonda, bohahunda, vallahonda" en République Dominicaine.

D'après Moral (*op. cit.* : 119), le bayaonde (*Prosopis juliflora*) "signale partout l'empreinte de l'aridité" et "possède une aire d'extension considérable et compliquée".

**1723 Roukou (*Bixa orellana* L., *Bixa purpurea* L., PN., *Ternstrœmia microcalyx*, W.)**

A. Le mot "roucouyer/roukouyé" cité par Pierre-Noël (1971 : 352) et par Weniger (1985 : 365) n'est pas attesté parmi nos données.

La variante la plus souvent citée est issue du mot "roucou" [wuku/ruku 3, 16/<sup>r</sup>uku/uku, pyé wuku 10] (± indicateur lexical).

Le mot appartient au vocabulaire des Isles : RC (1974 : 625) signale le même emploi en mart., et indique que le mot d'origine brésilienne, d'abord vulgarisé aux Antilles (Du Tertre, 1654, p. 215), a été ensuite introduit à Bourbon.

B. Réun. (RC 1974 : 305) "ruku" (*Bixa orellana*). Guad. (MB) "roukou" (*Bixa*) ; (LMPT) ?.

**1724 "Elvaj" la, "gadinay" la (élevage)**

A. Parmi les trois variantes lexicales mentionnées, seule l'une d'entre elles a une étymologie parfaitement claire : [élvaj/èlvaj 4/élvaj bèt 19] < élevage. Phonétique : voyelle antérieure ± basse, segment final ± consonantique. Survivance.

En ce qui concerne les formes [lévay 3] et [gadinay], nous hésitons sur leur statut : survivances issues des mots "élevage" (+ APHER, + fermeture vocalique) et "gardiennage" (+ simplification), ou néologismes : substantifs dérivés des verbes [lévé] < "élever" et [gadé] < "garder". Des dérivés créoles en [-ay] figurent par exemple sur la carte 1594 : [kawótay, dékupay].

Vocabulaire associé : le substantif [gadriyè bèt, not. 8] "éleveur" et le verbe [gadriyè, not. 12] "faire de l'élevage" offrent un intérêt particulier dans la mesure où ils semblent construits à partir d'une forme métathétique du mot "gardien" (\*gadrien). Le substantif [gadyatè 19] (< garder) est également néologique (suffixe productif [-è] < "-ateur").

B. Réun. (RC 1974 : 219) "le mun i swan' zanimó" (on élève des animaux). Guad. (MB) ? (LMPT) "élevaj".

**1725 Tanpe (étamper)**

A. Nous relevons trois variantes lexicales : [tâpé] < étamper, [mèt létâp 8A] < mettre l'étampe, [maké 2B] < marquer.

Il s'agit dans les trois cas de survivances. LGRLF donne des mots techniques "étamper" et "étampe" les définitions suivantes : "(1803 ; estamper, 1392). Imprimer une marque, un dessin sur (une surface) avec une étampe" ; "Outil [...] servant à imprimer une marque, un dessin sur une surface [...]. Par métonymie. Marque produite par cet outil".

Phonétique : nous observons une aphérèse (verbe) et une prosthèse (locution verbale). Il est à noter que, hors locution verbale, le substantif connaît une variation (± PROS) : [létâp 5/étâp 15, 20].

"Étamper (un animal) à ton monogramme" : [tâpé l su nō u 11].

B. Comme le rappelle Fouchard (1972 : 229 et suiv.) :

"On pratiquait à Saint-Domingue la même manière d'étamper les bêtes aussi bien que les nègres. Voici pour s'en rendre compte, des étampes de chevaux [...] puis celles d'esclaves :

«une jument poil rouge étampée F.L. en lettres entrelacées ayant une jeune mule de dix-huit mois sans étampe ... [...]

«un nègre congo étampé I. H. S. avec une croix sur H, appartenant aux Pères Jésuites. [...]"

Les étampes des navires et surtout des ateliers, constituaient le signe courant de l'identification de l'esclave, bossale et parfois même créole.

C. Réunion. (RC) Pas de donnée correspondante. Guad. (MB, LMPT) "tanpé" (marquer avec un cachet, tamponner, mettre un sceau).

### 1726 "Lentere" ou (nom local pour désigner le bétail)

La forme créole est issue du mot "intérêt". Elle n'est pas toujours mentionnée de façon spontanée et peut désigner, non le bétail, mais les terres (cf not. 18). Au plan phonétique, nous constatons que la prosthèse n'est pas générale. Néologisme (métonymie).

Autre variante : [byě 4, 6, 15] < bien. Survivance.

### 1727 Al mare chwal la nan "patiray" (pâturage)

A. Avant d'aborder l'examen des formes, il n'est sans doute pas inutile de citer Moral (1978 : 204) :

"[...] L'élevage constitue partout une activité complémentaire sans autonomie, dépendant des modes d'exploitation traditionnels. Les animaux presque abandonnés à eux-mêmes, cherchent leur pitance un peu partout dans les friches, broutent les touffes d'herbes de savane [...], sont parfois mis au piquet sur les jardins en jachère ou reçoivent un maigre fourrage saisonnier [...]"

Les formes citées ne sont pas toutes à considérer comme des variantes : les témoins ont en effet mentionné tous les espaces de pacage possibles (clos/ouverts).

Nous remarquons en premier lieu un emprunt à l'espagnol "cerca" (clôture) : [sèrka 4/sèka 5, 7] "enceinte palissadée". L'empreinte hispanique est évidente dans cette région du Bassin Central, pourtant incorporée à la partie de l'Ouest depuis l'époque de Toussaint Louverture, ainsi que le rappelle Moral (*ibid.* : 133). Le mot [sèka] est utilisé dans la toponymie (Cerca-la-Source, Cerca-Carjaval). Dans cette partie d'Haïti, l'enceinte palissadée, soigneusement entretenue, qui clôt le domaine est la marque distinctive du paysage rural (d'après Moral *ibid.*).

La variante [pòtrèl 7] est d'origine inconnue. Étant donné sa localisation, il pourrait également s'agir d'un emprunt à l'espagnol. Le mot semble désigner un grand parc à bétail. Cf également carte 1726, pt 11.

[pak 5, 7, 10, 15] < parc. Survivance.

[ãkló bèt 6, rãkló 15] < enclos. Phonétique : ± PROS.

[savãñ/savãñ] < savane, "espace de pacage (non aménagé, non clos)". Il arrive que le bétail soit attaché dans la "savane" (cf not. 11), pour éviter le vagabondage et les contestations qui s'ensuivent. Phonétique : + NAS. Étymologie : le mot est, selon LGRLF, d'origine arawak ("Zabana", "Zavana"). Il fait partie du vocabulaire des Isles (même emploi en Réunion et en Guad.).

[patiray/patiraj/patsiray/patsuray 3] < pâturage. Cette variante se maintient de façon remarquable dans le Sud et l'extrême-Sud. Phonétique : affrication de la consonne devant voyelle antérieure, variation [-y/-j] en finale.

[jadě 10] < jardin. Il s'agit du jardin mis en jachère (cf la citation de Moral *supra*).

[élvaj 6] < élevage. L'emploi du mot est ici métonymique, comme l'indique clairement l'énoncé reporté en notice (cf également le comm. 1724).

CF également comm. 1790 ("Parc").

B. Remarques complémentaires : le syntagme [õ zèb] est utilisé avec une valeur particulière en not. 8 : [a] maré nã õ zèb pu mwê] litt. "Vas attacher dans une herbe pour moi" ; [õ zèb] "un lieu où se trouvent des herbes (de savane)". Métonymie. "pâturer" [fè patiray, not. 16].

C. Réun. (RC 1974 : 219) "savan". Guad. (MB) "savann" (prairie, lieu non boisé) ; (LMPT) ?.

### 1728 "Pake" bèt la, "fèmen" bèt la (parquer les bêtes)

A. La variante [paké] paraît issue de "emparquer", et non comme nous le pensions au départ, du mot "parquer". La comparaison entre créoles des deux zones renforce l'hypothèse d'une origine dialectale des emplois, hypothèse que RC (1974 : 691) formule de façon prudente à propos de la forme réun. "ãpa:ʔké" (parquer des animaux) : "FEW VII, 665, a : «mfr. emparchier (ca 1830), emparquer (Palsgr. 1 530 ; nfr. id.» (Les références à des emplois dialectaux sont très fragmentaires et ne concernent pas particulièrement les parlers de l'Ouest ; cf néologismes créoles ; préfixe verbal "-ã")".

Phonétique : + APHER.

Autres variantes :

[kadasé 1] < cadenasser. Généralisation de sens. Simplification phonétique.

[mété nã pak] < mettre dans le parc.

[maré nã pak] < amarrer dans le parc. + APHER.

[fèmẽ nã pak/fèmẽ nã pak] < enfermer dans le parc. + APHER. Nous remarquons également l'usage d'un tour dépourvu de préposition : [fèmẽ pak 15].

[gadé nã õ grã pak] < garder dans un grand parc.

[klôtiré 8] < clôturer. L'emploi créole est ici néologique. Le mot figure sous une forme phonétique distincte, et avec une autre valeur, sur la carte 1729 : [ãklótiyé, not. 11] "enclôre, pourvoir d'une clôture".

[ãkló 15] < enclos. Le mot est employé comme verbe (transfert de classe néologique).

[klóti 12] < clôture. Nous hésitons quant au statut de cette forme néologique, qui peut être due à un transfert de classe (subst. > verbe ; cas comparable à celui de [ãkló]), mais qui peut aussi constituer une forme tronquée du verbe [klôtiré] (cf point 8).

B. Réun. (RC 1974 : 219) "i ãpa:ʔk sã zanimó" (il enferme ses bêtes). Guad. (MB) ? ; (LMPT) "anpaké".

### 1729 Leve an libète (élever des animaux en liberté) ; être élevé en liberté

A. Les formes données comme variantes sont particulièrement nombreuses.

[lèvé vay ké vay 4 ; lèvé ã libète 12 ; lèvé kòm õ bèt lagé 18] < élever vaille que vaille ; élever en liberté ; élever comme une bête larguée.

[lagé ; lagé déò ; lagé libète ; lagé nã savã ; lagé nã hat] < larguer ; ~ dehors ; ~ en liberté ; ~ dans la savane ; ~ dans la hatte. D'Ans (1987 : 118) note que le mot "hatte" a conservé le sens du mot espagnol "hato" dont il est issu (savane aménagée en pacage pour le bétail). Sur la carte 1790, le mot est employé avec le sens "parc".

Il est également attesté en quad. avec la même valeur et doit donc être considéré comme relevant du vocabulaire des Isles.

[gadé ā libète] < garder en liberté.

[bay grā libèté] < bailler grande liberté.

[patiré 7C] < pâturer. Néologisme (sens factitif).

"Être élevé en liberté" : [lèvé {dèyò 2, nā savān 5, 20, lib 7, pu kōt kò yó 8, vag 20]

< être élevé dehors, ~ dans la savane, ~ libre, ~ pour le compte de leur corps,

~ vague] ; [lagé 11, 19] < être largué ; [mētni nā patiray] < maintenu dans le pâturage;

[pa gadé alakòd 17] < pas gardé à la corde ; [lib 19] < libre ; [vay k<sup>h</sup> vay 19] < vaille

que vaille. En ce qui concerne cette dernière forme, elle connaît deux emplois, l'un néologique comme ici (transfert de classe ; adjectif), l'autre comme survivance (loc. adverbiale au point 4).

B. Réun. (RC 1974 : 219) "swan' sō zanimó las, las zanimó" ; (RC 1974 : 783) "la:ʳgé" (lâcher, laisser aller). Quad. ?.

### 1730 Manje bèt (fourrage)

A. Le fourrage reçoit différentes désignations :

[nuritù bèt 2] < nourriture ; [mājé, mājé bèt, mājé pu bèt, mājé animó] < manger des/à bêtes, manger des animaux. Un emploi voisin est attesté en réun.

[zèb/zèʳb] < des/les herbes.

[fóray 10] < fourrage. Survivance.

Le verbe associé le plus fréquent est [tayé] < tailler (cf notices).

Parmi les sources de fourrage disponibles, les témoins ont mentionné des variétés d'herbes de savane [zèb zagidi, zèb ginē, zèb a tayé], les "hasiers" [rajé], les troncs de bananiers, les tiges de cannes à sucre, les feuilles de l'arbre "trompette" et autres "feuillages", les feuilles de patates douces, les "pailles" (feuilles sèches de cannes, maïs, petit-mil, etc. et autres résidus végétaux du jardin).

B. Réun. (RC 221) "māzé zanimó". Quad. (MB) "zèb" ; (LMPT) ?.

### 1731 Kaka bèt yo (excréments animaux)

A. La plupart des formes sont également employées pour désigner les excréments humains. Et la plupart peuvent être utilisées comme expressions prédicatives (cf comm. 310 et surtout 1732).

[watè/watèʳ, watèʳ a y, watè bèt] < water. Evolution sémantique (par métonymie).

[kaka, kaka bèt] < caca. [kaka bèf 7] "bouse". Le quad. offre des emplois voisins : "kaka-bèf ; kaka-bourik, kaka-chouval" (bouse ; crottin).

[pupu, pupu bèt] : cf comm. 310.

[sèl 2] < selle.

[kabiné bèt] < cabinets. Changement sémantique par métonymie.

[dècè bèt] < déchet.

B. Réun. (RC 1974 : 221) "tay". Quad. (MB) "kaka ; kaka chouval" (excréments ; crottin de cheval) ; (LMPT) "kaka-bourik, kaka-chouval ; kaka-bèf" (crottin, bouse).

### 1732 Y ap "poupou" (fienter)

A. Nous retrouvons ici la majorité des formes qui figurent comme substantifs sur la carte 1731 : [kaka ; pupu ; watè/watèʳ ; kabiné 17/ókabiné 6]. S'y ajoutent la variante [évatwé/évatyé/vatyé] < évacuer (± APHER), la variante [fè] (< faire ; cf not. 1).

B. Réun. (RC 1974 : 221) "la:ʳgé" (fienter). Guad. ?.

### 1733 Fimye (fumier)

A. La majorité des formes citées sont issues du mot "fumier". Phonétique : ± désarrondissement de la voyelle antérieure.

Il est à noter que le substantif créole est discret (comptable), à la différence du substantif français : [õ fũmyé 2, 7] "un fumier". L'emploi est donc néologique.

Autres formes mentionnées : [hajé fimyé] litt. "haziers fumier" (cf comm. 1520) ; [ãgrè] < engrais.

B. Réun. (RC 1974 : 221) "fimyé". Guad. (MB, LMPT) "fimyé".

### 1734 Yon mal bèt (un animal mâle)

A. Comme en réun. (cf RC 1974 : 221), lorsqu'il n'y pas lieu de préciser s'il s'agit d'un mâle [mal] ou d'une femelle [fémèl] (cf comm. 1735), on désigne du même mot les animaux des deux sexes : [bèf, kóeõ, kabrit]. Le mot [bèf] peut par exemple, selon le contexte, avoir le sens "bœuf" ou "vache" : cf par exemple *in* carte 1735, not. 20, l'énoncé : [bèf : ãvã l té vin mãmã, u ka di "õ gazèl"] "Vache : avant qu'elle ne devienne mère, tu peux dire une "génisse" ", ou encore *in* carte 1747, not. 18, le tour [kóeõ m nã su twa rapò] "Ma truie en est à sa troisième portée".

Quand la distinction est nécessaire, l'opposition naturelle entre individus de sexe masculin et individus de sexe féminin rencontre une répartition linguistique en genre marquée par l'opposition lexicale [mal/fémèl] : [mal-bèt, bèt-mal 4, mal-zãnimó 1/fémèl-bèt (carte 1735)] "animal mâle/animal femelle" ; [mal-bèf/fémèl bèf] "bœuf/vache", etc.. Le même emploi est attesté en réun. et en guad. et RC (1974 : 797) note à cet égard que "les dialectes français connaissent également ce mode de définition du sexe d'un animal" (renvoi au FEW IV/3, 206, a).

Dans certains cas, un mot est spécifiquement marqué [+ mâle] : ainsi [kuré 1, not. 19] "verrat". Pour les femelles, cf comm. 1735.

Pour désigner l'âne entier, non castré, destiné à la reproduction, on note l'usage du composé [étlõ-burik] (cf carte 1785, pt 19).

B. Réun. (RC 1974 : 221) "mal, mal lapè, mal kabri, mal zwa". Guad. (MB, LMPT) "mal".

### 1735 Yon femèl bèt (un animal femelle)

A. Les formes qui figurent sur cette carte n'ont pas toutes le même sens : les unes [fémèl/fémèl/fémèl, fémèl-bèt/fémèl-bèt] (< femelle) désignent la femelle sans autre précision, les autres [mãmã, mãmã-bèt] réfèrent à la femelle qui a déjà porté :



[sé fɛ̀mèl ki fè pitsit, not. 7] "C'est une femelle qui a fait des petits". Le quad. fait également usage d'une telle opposition, qui est une survivance.

L'haït. offre, plus rarement, pour désigner les mères (au moins pour certaines espèces) des composés du type [mè-kabrit] "mère-chèvre" (cf carte 1791, pts 15 et 17) ou [mè-kòɛd] "mère-truie" (cf carte 1800, pt 17). Le réun. fait usage d'un emploi voisin, d'origine également dialectale : RC (1974 : 810) signale en effet l'emploi du mot "me:<sup>f</sup>" (mère) suivi d'un nom d'espèce animale pour désigner une femelle qui a ou qui a eu des petits (renvoi au FEW VI, 472, b).

Certains mots sont spécifiquement marqués [+ femelle] : [jimā, not. 9 ; pulèt, not. 9] "jument ; poulette", alors que d'autres ne le sont pas : [fɛ̀mèl-kabrits 12B/fémèl-kabrit, not. 8]. Certains témoins usent cependant de composés comme [jimā-éval] (carte 1786, not. 17). En ce qui concerne l'emploi de mots marqués [+ mâle], cf comm. 1734 A.

Enfin, s'agissant de certaines espèces (bovins par exemple), le créole fait une différence lexicale entre la femelle qui n'a pas encore porté [gazèl] "génisse" (cf comm. 1754) et celle qui a déjà vêlé [māmā-bèf] ; cf pour les chevaux, [puliè la é sa k pó kó péplé a] "La pouliche c'est celle-là qui n'a pas encore "peuplé" " in carte 1747, not. 11).

B. Phonétique : en ce qui concerne les formes issues de "femelle", ± désarrondissement de la voyelle antérieure.

C. Réun. (RC 1974 : 221) "fémèl, fémèl kabri, fémèl lapè ; me:<sup>f</sup> pul, me:<sup>f</sup> lapè". Guad. (MB) "fimèl ; manman" (femelle ; femelle qui a déjà procréé) ; (LMPT) "fimèl ; fimèl-kanna, fimèl-chyen, fimèl-bèf".

### 1736 A moitié mâle à moitié femelle (animal hermaphrodite)

Cette question nous a été suggérée, lors de la confection de la version définitive du questionnaire de l'Atlas, par P. Brasseur, auteur de l'ALNo. Il s'agissait de savoir si le créole usait du même mot que le normand ("bobi" ; cf Brasseur 1970). Ce n'est pas le cas.

Les données sont souvent lacunaires ; il arrive que les réponses ne correspondent pas à la question posée (mots signifiant "stérile" en 1 et 18, ou "homosexuel" en 10 et 19). Certains témoins (8, 15, 16, 17, 20) n'ignorent cependant pas que certains animaux ont un sexe indéterminé : ils usent dans ce cas du tour [mal é fémèl/mal é fɛ̀mèl], litt. "mâle et femelle".

### 1737 Jenn ti bèt yo (les jeunes animaux)

A. Le créole fait le plus souvent usage, en antéposition devant un substantif générique [zānimó/zānimó/animal, bèt] ou, si besoin est, devant un substantif spécifique [bèf, burik, kabrit], soit du classificateur [ti/tɛi] (< petit), soit de [jèn/jɛ̀n] (< "jeune"), ou bien encore il combine les deux classificateurs : [jɛ̀n ti/jèn ti] litt. "jeune petit".

Autres emplois locaux attestés : [jɛ̀n yó 7, jɛ̀n 19] litt. "les jeunes" ; [pitit kabrit 10] litt. "petit de chèvre" ; [piti ti bèt 20] litt. "petite jeune bête", [ti pitit yó, not. 8] litt. "les petits petits". Nous remarquons des combinaisons variées de mots issus de "petit" (adjectif) et de "petit" (substantif).

Sont cités, comme référant à des jeunes (femelles), les mots [gazèl] "génisse", [tiri] "truie n'ayant pas encore porté" et [tsi pulèt] "petite poulette".

B. Réun. (RC 1974 : 1737) "lépti" (les jeunes animaux). Guad. ?

### 1738 Bèt yo "rabi" (rabougri, chétif)

A. Les données sont particulièrement riches. Il n'est pas sûr que les mots cités soient tous à considérer comme des variantes : certains témoins mentionnent des formes qui ont également l'acception "infirmes", ce qui dénote peut-être une confusion entre rachitisme et infirmité ; mais un tel amalgame peut être dû au fait que la culture populaire conçoit le rachitisme comme une infirmité.

Certaines des formes peuvent également s'employer à propos d'humains (cf comm. 194 et 195) : ainsi [õ ra tay bèf 6] "un bœuf chétif (< ras de taille ; emploi adjectival) ; comparer avec [õ ti ra tay] "un individu malingre et chétif" (carte 194, pt. 1 ; emploi substantival) ; le mot [mafrézé 7A] (< métamorphoser), employé ici comme expression prédicative, figure sur la carte 195 comme adjectif.

[kókóbé 3, 6, 7, 11, 14, 18/kókóbé 5] : Baker (1993 : 149) cite le mot mandingue "kokobi" (lèpre ambulante). Il figure sur la carte 201 avec la valeur "infirmes".

[kófwe 4] < coffré ?

[éodé 15] < échaudé ?

[raçéti 15] : ce mot pourrait être un mot-valise (rachitique + chétif). Le mot [éétif/ééti] figure sur la carte 194 ("malingre et chétif").

Nous remarquons également l'emploi d'une série de formes où les morphèmes [pa] et [ma] permettent d'inverser le signifié de l'adjectif ou du verbe : [pa grādi 2, 10, 19, pa fômé, pa gē sā, ma grādi 15, 20] < pas grandi, pas formé, pas gagner sang, mal grandi.

Les formes [rabi 5, 10, 12], [kata 2, 17], [patrik 5], [bazudi 17], [dād₂ù 19], [téo vi 8], [pété vi 8/pótó vi 16, 20], [tòkē 20], [gōdé 2] sont d'origine obscure.

B. Réun. ? Guad. (MB) "chéti" ; (LMPT) "fyè, fyègèdè, fyèkè, kwindik".

### 1739 Chatre (châtré ; châtrer)

A. Les correspondants créoles de l'adjectif "châtré" sont [çatré 4, 11, 12] et [rété 7A] (< arrêter). Nous remarquons la place variable de l'adjectif, postposé au substantif en 4 (localité qui à cet égard se distingue souvent des autres points d'enquête ; cf par exemple carte 1734), préposé à ce dernier dans les autres cas.

Le verbe transitif "châtrer" a différents équivalents en créole :

[çatré] < châtrer. Survivance.

[rōpi 5] < rompre. Le verbe "perdre" a connu la même évolution ("perdre" > [pèdi]. En haïtien, le mot ne connaît qu'un emploi restreint ("châtré en parlant du bœuf"). Le guad. offrant le même verbe, nous concluons à une survivance.

[rét nwa 1] < arrêter les noix. La forme [rét] semble être une forme tronquée de [rété] cf *infra*). Cf le comm. 316 ("Testicule") en ce qui concerne le complément [nwa] (le français populaire offre noix" avec les sens "testicules").

[rété 7+, 12] < arrêter.

[çapōnē 17] < chaponner ("Châtrer (un jeune coq)", LGRLF). Le verbe créole offre un changement sémantique (extension de sens)

[étiré grēn 7/(ré)tiré grēn 8] < retirer.

[kupé boʃòt 12] < couper. Le mot employé comme complément figure sur la carte 317 ("Sexe féminin")

B. Vocabulaire associé : [kuré, kuré kóεō, not. 9] "verrat". Cf comm. 1798.

C. Réun. (RC 1974 : 222) "kupé". Guad. (MB) "ronpi, koupé" ; (LMPT) "koupé, chatyé-nwa".

#### 1740 Boukle (stérile, en parlant du mâle)

A. Plusieurs variantes lexicales sont proposées. L'une d'entre elles s'emploie également à propos des femelles (cf comm. 1745) : [brārāj 1/bwahāy 4/brārāg 6\*] < brehaïne. Survivance.

[buklé 3, 11, 14, 15\*, 17, 20] < boucler ("Mettre un boucle, un anneau à (un animal)", LGRLF). D'après ce dictionnaire, la boucle est ce qu'on place à la vulve d'une femelle (jument, vache) pour l'empêcher d'être saillie. Le mot créole est néologique (par changement de référent).

[wāŋ 11/ōŋ 18] < hongre (LGRLF : "Châtré (en parlant du cheval)"). L'emploi créole est néologique. Cf également comm. 1817.

B. Réun. (RC 1974 : 222) "kle:ʀ". Guad. (MB) "kok lèch" ; (LMPT) "kòklèch, klè" (stérile en parlant d'un homme).

#### 1742 Vach sa a "bezwen parèy" (demande le mâle)

A. Le créole use de différents tours :

[mādé, mādé parèy/parèj, mādé mal, mādé lòt, mādé tóʀwó/tówó] < demander, demander son pareil, demander le mâle, demander l'autre, demander le taureau. Phonétique : APHER.

[bèzwé {mal, tówó, parèy}] < avoir besoin du mâle, du taureau, de son pareil.

[ā réεas 4/ ā εas 11] < être en chasse. Survivance.

[εó 16] < être chaude ("(être) en chaleur, en rut, en parlant de la femelle de certains animaux", LGRLF).

[garyō 16] : origine obscure.

Cf également notice 1746.

B. Réun. (RC) Rien de tel en réun.. Guad. (MB) ? ; (LMPT) "anchalè, annimè" (en rut).

#### 1743 Mawoule (bouvier)

A. Nous ignorons si toutes les formes proposées constituent des variantes effectives.

[mawulé 14, 16, 18, 19] : l'origine de ce mot est obscure (< "rouler" ?). En notice 16 de la carte 1782, le témoin propose également les formes [pawulé] et [wulè] "rouleur". L'étymon pourrait être "roulier" (FEW, X, 502 : "voiturier").

[atizā 2] < artisan.

[mēnèʀ 4] < meneur

[kōdiktè 5] < conducteur.

[kaptè 8] < capteur.

[pusè 15] < pousseur.

[pakótiyè 17] < pacotilleur. L'emploi est curieux car le mot [pakótiy] réfère habituellement au petit commerce de détail.

[kutɛjé 17] < courtier.

Mots d'origine inconnue : [atɛa 6], [bulatɛé 1], [lamadèl 10/1ãmadèl 12/ãmadèl 11].

B. "L'approvisionnement de l'abattoir de Port-au-Prince [...] se fait encore en totalité par de petits troupeaux qui viennent à pied de la région de Hinche ou de la presqu'île du Sud ; certains de ces troupeaux arrivent de la plaine des Cayes après un voyage qui dure près d'une semaine" (Moraï 1978 : 204).

### 1744 Gadò (gardien de bétail, berger)

A. La carte offre un intérêt particulier dans la mesure où y figurent bon nombre de dérivés.

- [gadè/gadèʳ/gadɛ̃/gadè/gadò 14] < gardeur ("Personne qui garde des animaux", LGRLF). Phonétique : la voyelle est ± désarrondie, ± antérieure (cf comm. 1216 [vòlò] < voleur).

- [gadinaj 11/gadinay 15, 18] < gardiennage. Néologisme (changement morpho-sémantique) : le suffixe perd le signifié "action" au profit du signifié "agent d'une action".

- [gadinýè 2] : ce dérivé créole semble être construit sur la base du mot [gadinaj].

- [gadyè 18, 19] < gardien.

- [gadyatè 20] : ce dérivé créole (suffixe [-è] < "-ateur") est construit, semble-t-il, sur la base du mot [gadyè].

- [gadriyè bèt 8] : ce dérivé (suffixe [-è]) suppose une base métathétique non attestée [\*gadryè] (< gardien) ou [\*gadri] < garderie. Cf comm. 1724 A.

B. Réun. ? Guad. ?.

### 1745 Branrany (stérile, en parlant d'une femelle)

A. Cette carte est à comparer avec la carte 1740 ("Stérile en parlant du mâle").

Les formes issues du mot "brehaigne" sont mentionnées beaucoup souvent que sur la carte 1740. Le mot français, technique, s'utilise, d'après LGRLF, à propos des femelles de certains animaux. Il s'agit d'une survivance (FEW I, 242 : "Afr. brehaing "stérile", besonders im fem. baraine, braaigne, brehaigne) (se dit des femmes, des animaux domestiques, des plantes, de la terre) etc.").

Le mot fait l'objet de restructurations phonétiques variées : [brãrãɛ/brãhãɛ/bwahãy/brãrãy/brããy/braãy/brãhãg] (+ NAS partielle ou totale ; ± assimilation de point d'articulation). Le quad. connaît des évolutions phonétiques comparables.

[buklé] : pour l'étymologie et l'évolution sémantique, cf comm. 1740 A.

[wãn 11] : cf comm. 1740 A (formes issues du mot "hongre").

[buɛé 8] < bouché. L'acception "stérile" n'est pas mentionnée dans LGRLF.

[bérèjèn 17, 18/bérèjɛ̃n 19] < bélangère. L'emploi de ce mot, dans ce contexte, est très curieux. Le mot désigne l'aubergine (cf comm. 1642 A). La métathèse n'est pas nouvelle : Ducœurjoly (1802 : 333) cite déjà la forme créole "béringène". L'évolution